



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
EXERCICE 2015

*Etabli en application de l'article L.5211-39 du CGCT
Loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 40 et décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatifs aux rapports
annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets*



9 Aux Remparts – 68250 ROUFFACH
Tél : 03 89 78 51 44 – Fax : 03 89 49 64 92
E-mail : accueil@cc-paysderouffach.fr – url : www.cc-paysderouffach.fr

Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
<i>Historique et contexte :</i>	3
<i>Territoire de la CC PAROVIC :</i>	5
<i>Compétences et organisation générale du service déchets :</i>	6
<i>Stratégie du service déchets de la CC PAROVIC :</i>	6
I. PERFORMANCES ET CHIFFRES GLOBAUX 2015.....	7
II. DECHETTERIE.....	8
1. Fondement juridique.....	8
2. Nature de la prestation.....	8
3. Indicateurs de suivi des tonnages, des ratios et des rotations.....	10
4. Traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS).....	12
5. Récupération des piles usagées.....	13
6. Collecte des Déchets d'Équipements Electroniques et Electriques (D3E).....	13
7. Nouvelles collectes.....	14
8. Travaux d'amélioration à la déchetterie intercommunale.....	14
9. Coûts.....	14
III. Récupération des déchets encombrants en PAP pour les personnes âgées et handicapées en partenariat avec l'Association Espoir.....	15
1. Fondement juridique.....	15
2. Nature de la prestation.....	15
3. Volumes collectés.....	15
IV. Collecte sélective des déchets ménagers en PAP.....	15
1. Fondement juridique.....	15
2. Nature de la prestation.....	16
1. Tonnages globaux de la collecte des déchets ménagers.....	16
2. Collecte des FFOM.....	18
a. Fonctionnement de la collecte.....	18
b. Tonnages collectés.....	18
3. Collecte des EMR.....	18
a. Contexte.....	18
b. Fonctionnement de la collecte.....	19
c. Tonnages collectés.....	19
4. Collecte des OMR.....	19
a. Fonctionnement.....	19
b. Tonnages collectés.....	19
5. Traitement des déchets collectés.....	19
6. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	20
7. Redevance spéciale des déchets des non-ménages (RS).....	20
8. Partenariat avec ECO-EMBALLAGES.....	20
9. Partenariat avec ECO-FOLIO.....	21
10. Caractérisations des flux.....	21
11. Calendrier -guide du tri 2015.....	21
12. Modalités de mise à disposition des poubelles ordures ménagères et bacs pour le tri sélectif (rappel).....	22
V. Collecte du verre ménager.....	23
1. Equipements.....	23
2. Indicateurs.....	25
VI. Balayage des rues.....	26
VII. Opérations et évènements 2015.....	27
VIII. Bilan des dépenses et recettes pour tous les services déchets confondus.....	28
IX. Perspectives pour 2016.....	30
ANNEXES.....	33

PRÉAMBULE

Historique et contexte :

Dans le cadre de sa compétence "Environnement" statuée depuis 1993, la Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » (CC PAROVIC) doit établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2014 sur le fondement des dispositions du Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport doit comprendre les indications techniques et financières fixées par ce décret.

Historique et points phares du service déchets de la CC PAROVIC :

Périmètre Communauté de Communes du Pays de Rouffach (CCPR) : Gueberschwihr, Hattstatt, Pfaffenheim, Rouffach.

1995 : Mise en place de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte (PAP) et collecte du verre en points d'apports volontaires (PAV).

1996 : Construction de la déchetterie intercommunale sur le ban communal de Pfaffenheim.

Mise en place du « service + » (ramassage semestriel des encombrants en PAP pour les personnes âgées et handicapées).

1997 : Mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers en PAP (2 flux : papiers, cartons et, alu, acier, plastiques).

1999 : Mise à disposition gracieuse de poubelles normalisées pour la collecte des OMR auprès des habitants.

2000 : Mise en place du balayage des rues effectué par un prestataire de service.

Harmonisation du système de facturation des ordures ménagères des 4 Communes par la mise en place de la TEOM.

2005 : Equipement des foyers en composteurs individuels de jardin (248 composteurs au total).

2007 : Mise en place de la collecte des biodéchets en porte à porte.

2009 : Mise en place de la collecte sélective des emballages recyclables en mélange (multiflux) en sac transparent.

Mise en place de la Redevance Spéciale (RS) pour les déchets ménagers des professionnels (effective au 1er janvier 2011).

1^{er} janvier 2012 : Elargissement de la carte intercommunale (nouveau périmètre).

La CCPR intègre 6 nouvelles communes : EGUISHHEIM, GUNDOLSHEIM, OBERMORSCHWIHR, OSENBACH, VOEGLINSHOFFEN, WESTHALTEN et devient la Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux ».

Création de 3 zones intercommunales de perception (ZIP) dans le cadre de la compétence déchets de la Com Com :

- Zip Nord : EGUISHHEIM, OBERMORSCHWIHR, VOEGLINSHOFFEN
- Zip Centre : GUEBERSCHWIHR, HATTSTATT, PFAFFENHEIM, ROUFFACH
- Zip Sud : GUNDOLSHEIM, OSENBACH, WESTHALTEN

Transfert des marchés de collectes et de traitement des déchets ménagers de la ZIP Sud (OMR, recyclables, FFOM, verres, déchetterie).

Poursuite du service des déchets de la ZIP Nord par le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères des Environs de Colmar (SIEOMEC) jusqu'au 31 décembre 2012.

1^{er} janvier 2013 :

- Démarrage du nouveau marché avec SITA pour la collecte des ordures ménagères en PAP et l'exploitation de la déchetterie intercommunale.
- Harmonisation des consignes de tri et du dispositif de collecte aux 10 communes de la CC PAROVIC.
- Harmonisation de la Redevance Spéciale des déchets assimilés aux ménages pour les 10 communes.
- Démarrage du contrôle d'accès à la déchetterie intercommunale située à Pfaffenheim.
- Approbation du règlement de déchetterie actualisé.

1^{er} janvier 2014 :

- Entrée de Husseren-les-Châteaux qui continue à être collectée par le SIEOMEC, la TEOM étant reversée par la CC PAROVIC à cet organisme.

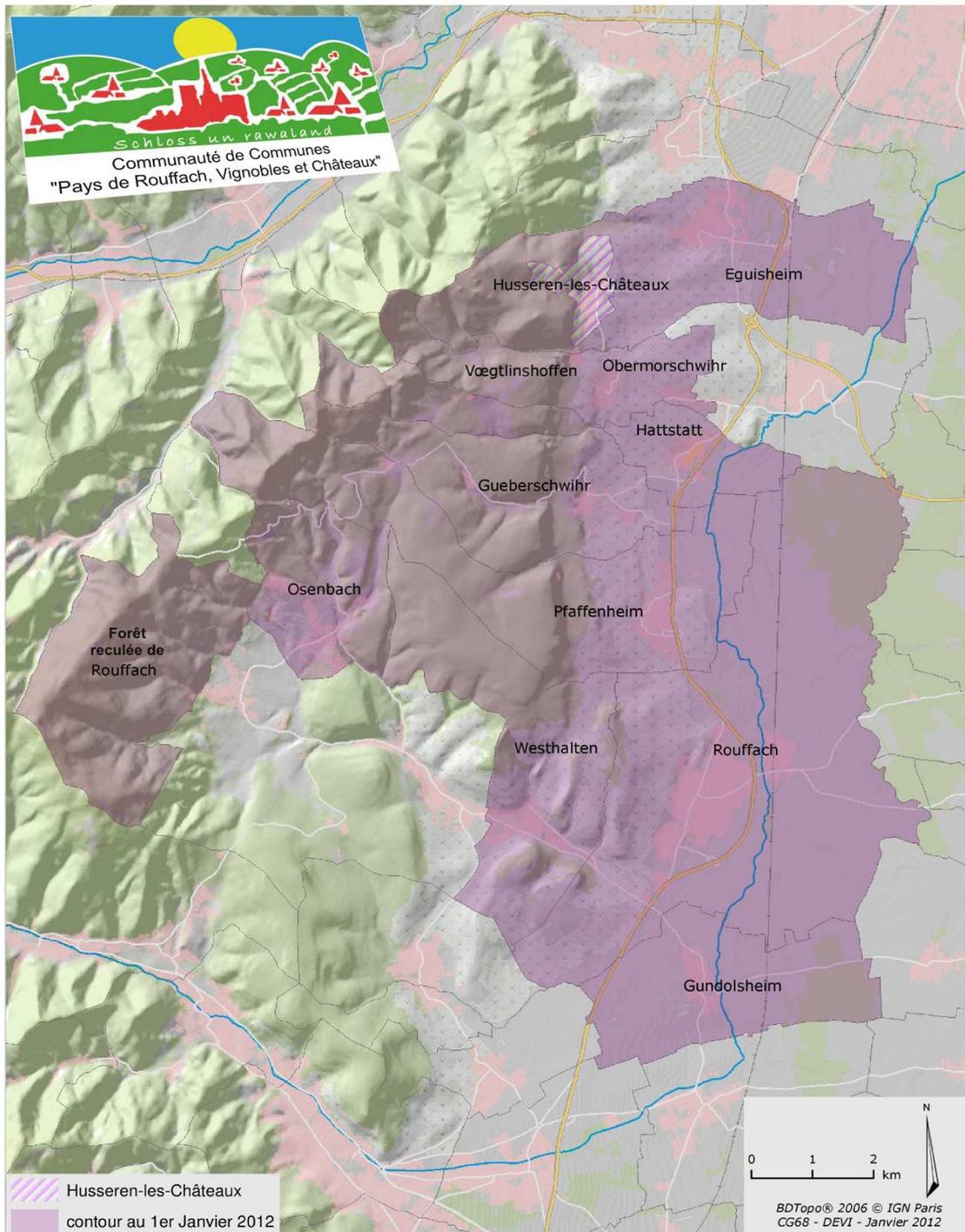
2015 :

- Démarrage du projet de rénovation et d'optimisation de la déchetterie intercommunale située à Pfaffenheim,
- Campagne de nettoyage et de maintenance des bornes à verres enterrées,
- Adhésion au groupement d'achat pour les sacs et housses biodéchets via le SM4 et le réseau « Compost plus »,
- Reconduction du marché de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte et de l'exploitation de la déchetterie avec SUEZ pour l'année 2016,
- Livraison des équipements de collecte sélective et communication des consignes de tri aux habitants de Husseren-les-Châteaux.

Territoire de la CC PAROVIC :

Avec une population référentielle pour les déchets de **12 712 habitants** en 2015 (= population municipale INSEE 2012 - population du Centre Hospitalier de Rouffach), la **CC PAROVIC** s'étend sur un territoire de **11 402 ha**, regroupant désormais **10 communes** : **EGUISHEIM, GUEBERSCHWIHR, GUNDOLSHEIM, HATTSTATT, OBERMORSCHWIHR, OSENBACH, PFAFFENHEIM, ROUFFACH, VOEGLINSHOFFEN ET WESTHALTEN.**

N.B. : Les déchets de la **ZIP HUSSEREN-LES-CHATEAUX** n'étant pas gérés par la **CC PAROVIC** en 2015, les données chiffrées de cette commune n'ont pas été intégrées dans ce rapport.



Compétences et organisation générale du service déchets :

La CC PAROVIC a pour mission la gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) qui comprend :

1. la collecte sélective et le traitement, en porte à porte (PAP) :
 - a. des emballages ménagers recyclables (EMR),
 - b. des biodéchets (FFOM)^(*),
 - c. des ordures ménagères résiduelles (OMR).

2. la collecte sélective et le traitement en apport volontaire (AV) :
 - a. des déchets de déchetterie
 - b. des verres en points d'apports volontaires (PAV)

Pour la collecte en PAP, l'exploitation de la déchetterie et le traitement de ses déchets, la CC PAROVIC fait appel à des prestataires privés.

En interne, le service déchets est assuré par 1 agent pour la gestion administrative.

(*)FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

Stratégie du service déchets de la CC PAROVIC :

Améliorer la qualité et les performances du tri, mais aussi **maîtriser les coûts** du service pour faire face à la hausse des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers (liés en particulier à l'enfouissement et à l'incinération dont la Taxe Généralisée aux Activités Polluantes).

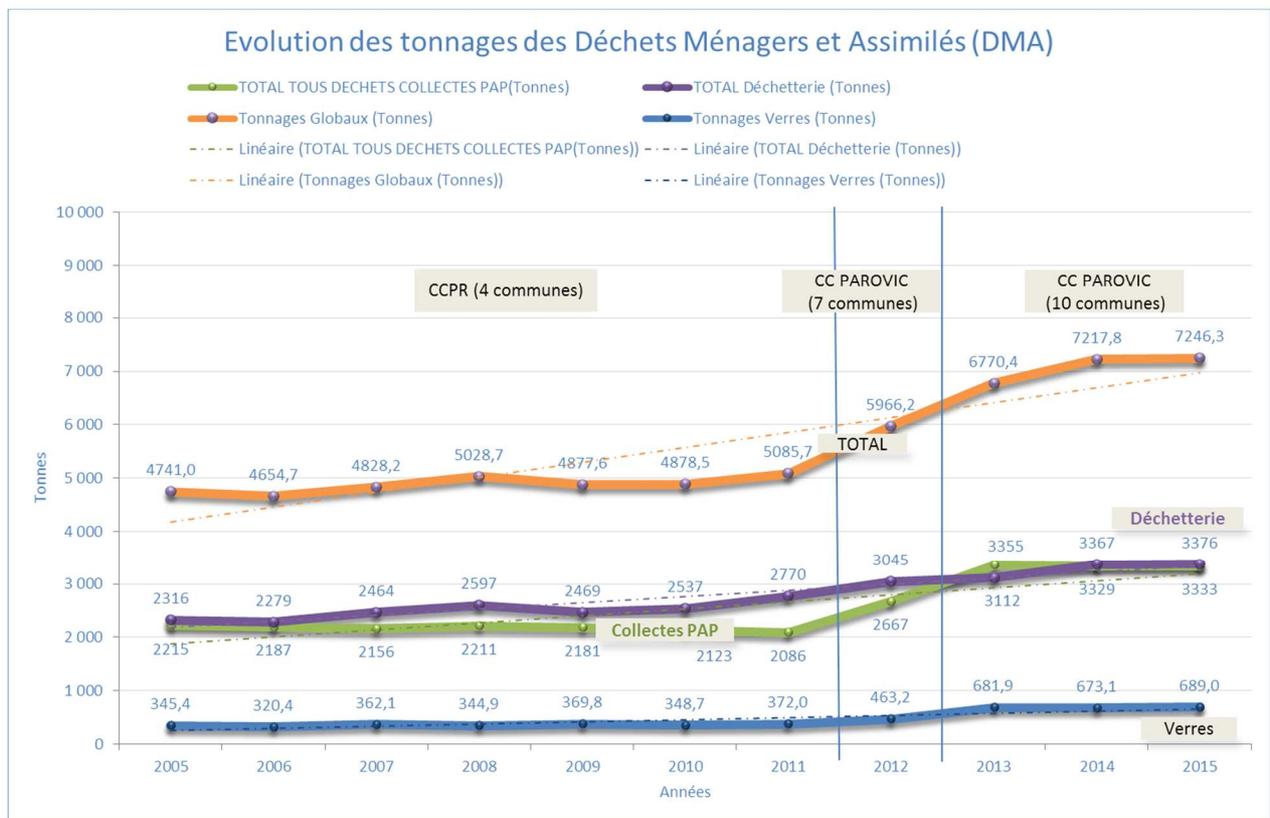
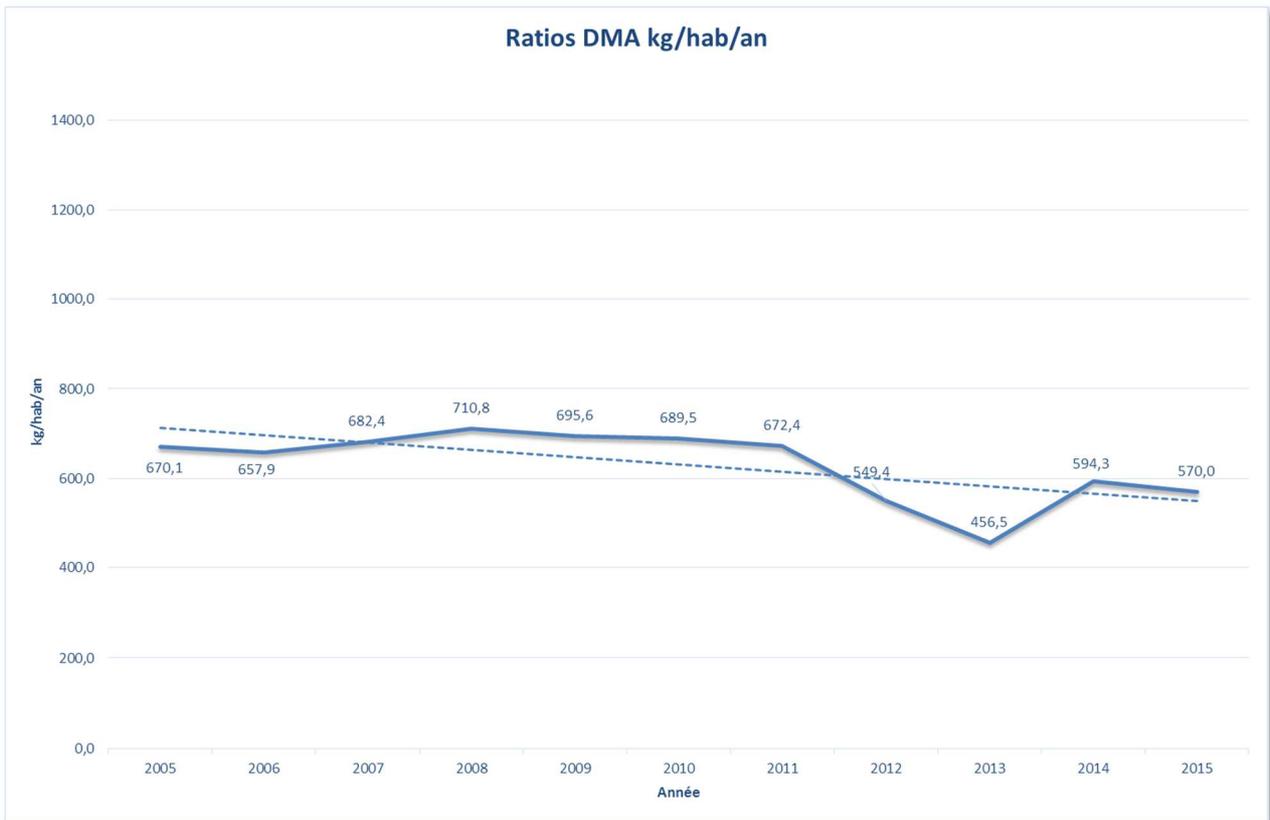
En 2015, le Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4) va élaborer son nouveau programme de prévention des déchets (PLPDMA) avec l'ADEME, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

La CC PAROVIC, en tant qu'adhérente, fixera avec le SM4, ses objectifs pour les 5 années à venir:

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

La CC PAROVIC poursuit en 2015 sa dynamique en menant des actions de prévention des déchets (animations de sensibilisation, communication, ...) avec ses partenaires que sont le SM4, le Grand Pays de Colmar, le CD 68 et l'ADEME.

I. PERFORMANCES ET CHIFFRES GLOBAUX 2015



Bilan : les tonnages de DMA ont augmenté avec l'arrivée des nouvelles communes, mais les ratios par habitant, eux diminuent de manière significative.

II. DECHETTERIE

1. Fondement juridique

Par délibération en date du 31 juillet 2012, la Commission d'appel d'offres (CAO) a décidé d'attribuer le marché d'exploitation de la déchetterie à la Société SITA pour un montant annuel, basé sur le détail quantitatif et estimatif (DQE), de 308 712,44 € TTC.

Ce marché a été attribué pour une période de 3 ans fermes, renouvelable 2 fois par tranche d'un an.

Pour des raisons d'éloignement, une micro-déchetterie a été mise en place pour les habitants d'OSNBACH, aux ateliers techniques communaux. Quelques exutoires ont pu ainsi être mis à disposition tels que :

- 1 benne de 15m³ pour les encombrants (collecté par SITA),
- 2 caisses-palettes pour les DEEE (collectées par Haute Alsace Recyclage-ENVIE)
- 2 caisses-palettes pour les DMS (collectées pas TREDI-HOMBOURG).

2. Nature de la prestation

La Société SITA s'engage à ouvrir au public la déchetterie pendant 35 heures hebdomadaires et à accueillir les déchets des habitants de la CC PAROVIC à titre gratuit.

Inauguré le 14 décembre 2012, le dispositif de contrôle d'accès en déchetterie a été pleinement opérationnel à partir du 1er avril 2013, date d'inaccessibilité du site sans le badge.

Une phase transitoire de distribution (de janvier à mars 2013) a été accordée pour laisser le temps aux habitants de se munir du badge d'accès.

Prioritairement destinée aux ménages, cette prestation est également offerte aux artisans, commerçants, agriculteurs et viticulteurs dans la limite d'un demi-mètre cube par apport.

Au-delà de ce volume, l'accès à la déchetterie devient payant pour les professionnels, à raison **de 10 € par mètre cube supplémentaire**.

Pour ce faire les professionnels doivent se prémunir de tickets d'accès payants en vente dans chaque mairie.

Une communication spécifique a été insérée dans les dossiers de permis de démolir et les permis de construire précisant que les gravats de démolition ne peuvent pas être amenés à la déchetterie, mais doivent être directement déposés dans les centres de recyclage professionnels (ex. Ferrari SA, SYKCA, ABC recyclage, Sundgau Compost...). Seuls sont admis à la déchetterie les petits gravats ménagers en faible quantité (inférieure à **0,5 m³**).

Le 19 juin 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le nouveau règlement de la déchetterie intercommunale. Celui-ci a été actualisé pour répondre aux évolutions réglementaires et organisationnelles liées au nouveau périmètre de la CC PAROVIC.

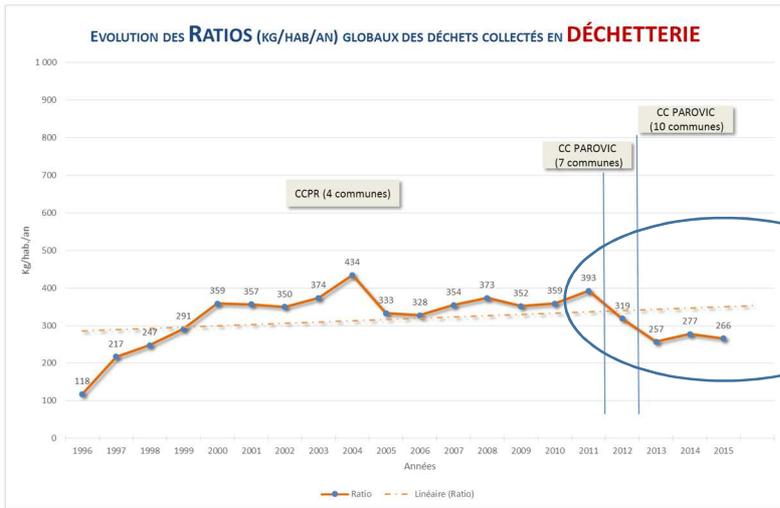
L'ensemble des matériaux collectés à la déchetterie s'intègre dans des filières de traitement et de recyclage agréés :

Type de Déchets	Type de Conteneur	Capacité	Type de Traitement	Destination
GRAVATS	Conteneur	7 m3	Recyclage	SYCKA-LOGELBACH
ENCOMBRANTS	Conteneur	30 m3	Enfouissement	SARDI-COLMAR
VEGETAUX	Conteneur	30 m3	Compostage	VALORBIO COLMAR
METAUX/FERRAILLE	Conteneur	30 m3	Recyclage	ROHR ENVIRONNEMENT-COLMAR
PAPIER/CARTON	Conteneur	30 m3	Recyclage	SCHROLL-COLMAR
BOIS	Conteneur	30 m3	Recyclage	SARDI-COLMAR
VERRE Viticulteur	Conteneur	30 m3	Recyclage	RECYCAL (SUR SITE ANNA-COMPOST)- KINGERSHEIM
BOUTEILLE PLASTIQUE	Conteneur	15 m3	Recyclage	SCHROLL-COLMAR
REFRIGERATEUR	Conteneur	30 m3	Recyclage	ENVIE - MULHOUSE
BATTERIE	Conteneur	15 m3	Recyclage	ROHR ENVIRONNEMENT-COLMAR
PILE	Fûts	3 m3	Incinération	COREPILE
HUILE MOTEUR	Colonne	1 m3	Recyclage	GRANDIDIER
HUILE VEGETALE	Colonne	1 m3	Recyclage	SAE
VETEMENT	Colonne	9 m3	Réemploi et Recyclage	LE RELAI
DTQD	Jumbox	2 m3	Incinération	TREDI - HOMBOURG
DONS	Conteneur	30 m3	Réemploi et Recyclage	ESPOIR - Colmar

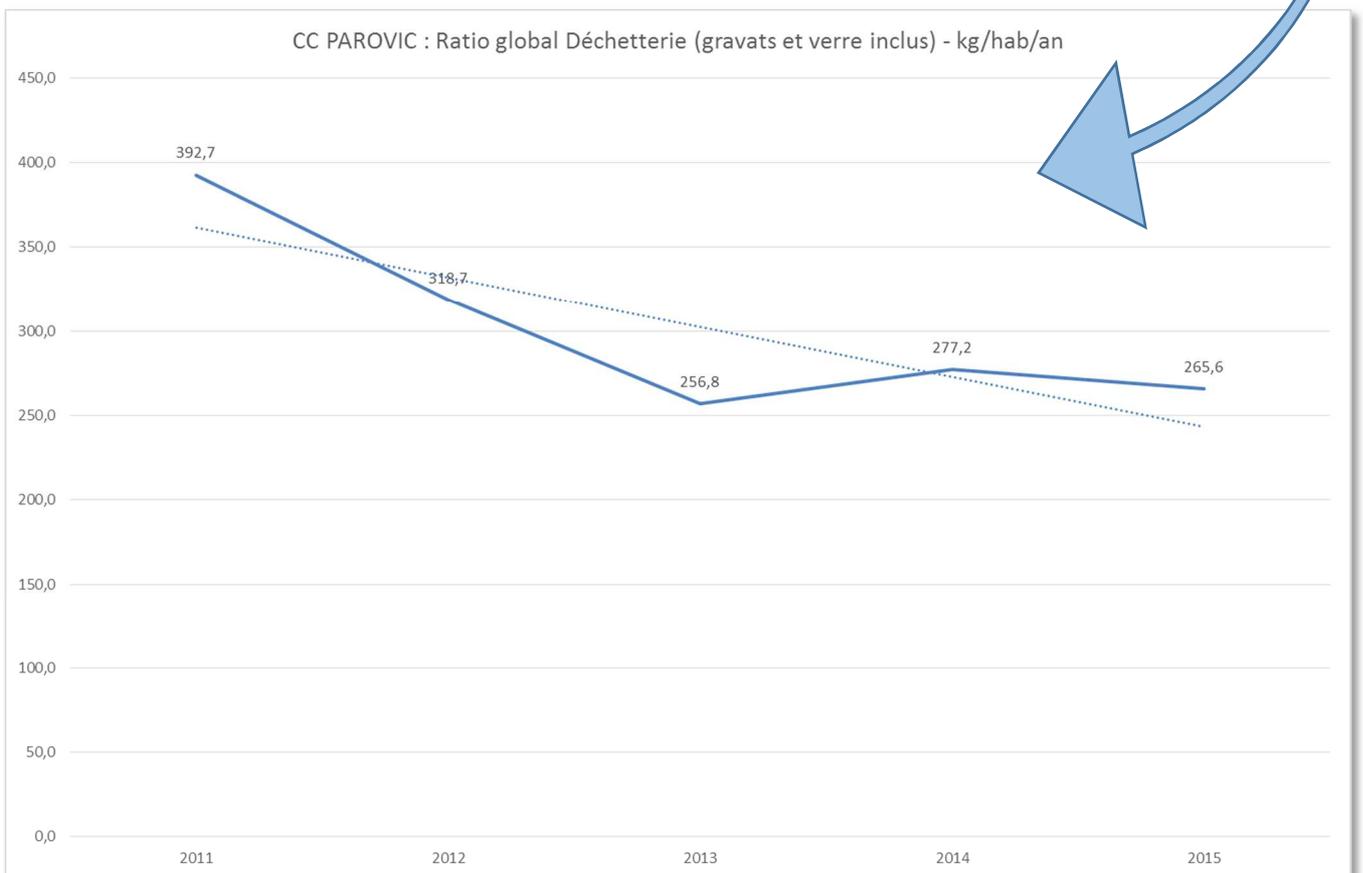
Caractérisations à effectuer en déchetterie

Dans le cadre des soutiens de l'éco-organisme Eco-Emballages, la collectivité se doit de fournir des attestations de tonnages collectés et valorisés pour les papiers, cartons, les bouteilles plastiques et les emballages métalliques de la déchetterie. Pour cela, la CC PAROVIC doit procéder à des échantillonnages sur les déchets collectés produits par les ménages. Inclus dans le marché d'exploitation SITA déchetterie, ces caractérisations sont au nombre de 9 par an.

3. Indicateurs de suivi des tonnages, des ratios et des rotations

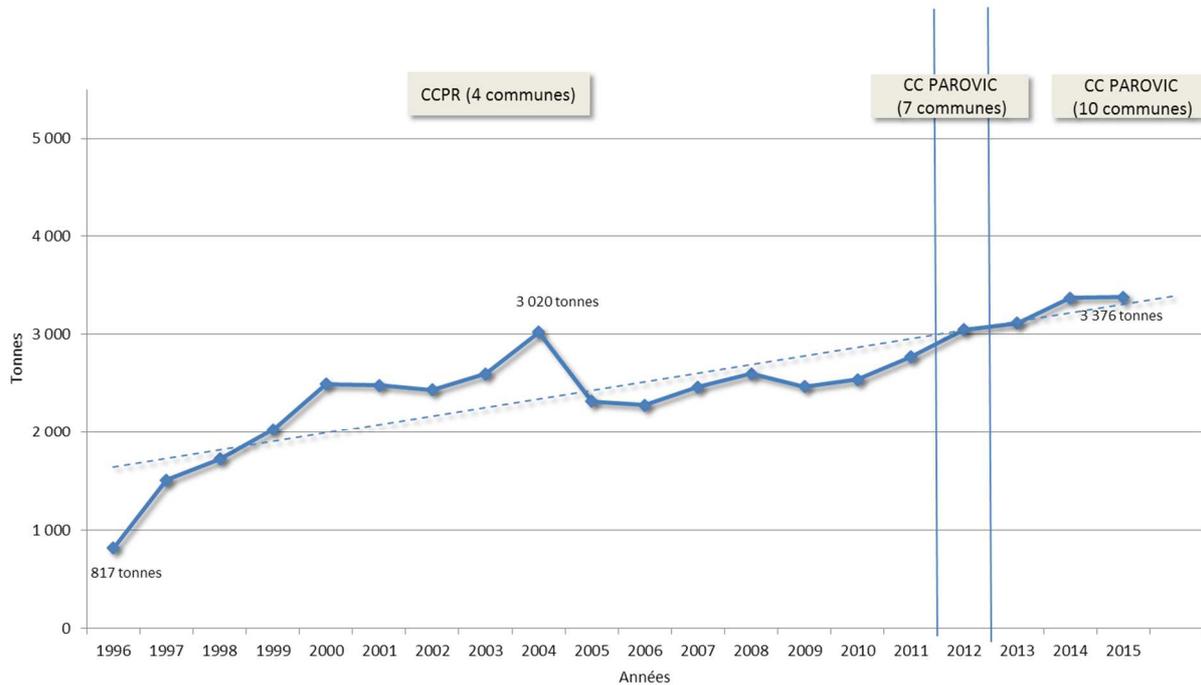


Si la hausse des tonnages et des rotations s'explique par l'augmentation du nombre d'utilisateurs liée à l'élargissement du territoire, la baisse des ratios depuis 2012 s'explique, elle, par l'effet « filtre » du contrôle d'accès en déchetterie et par l'utilisation encore partielle du site par les nouvelles communes adhérentes.

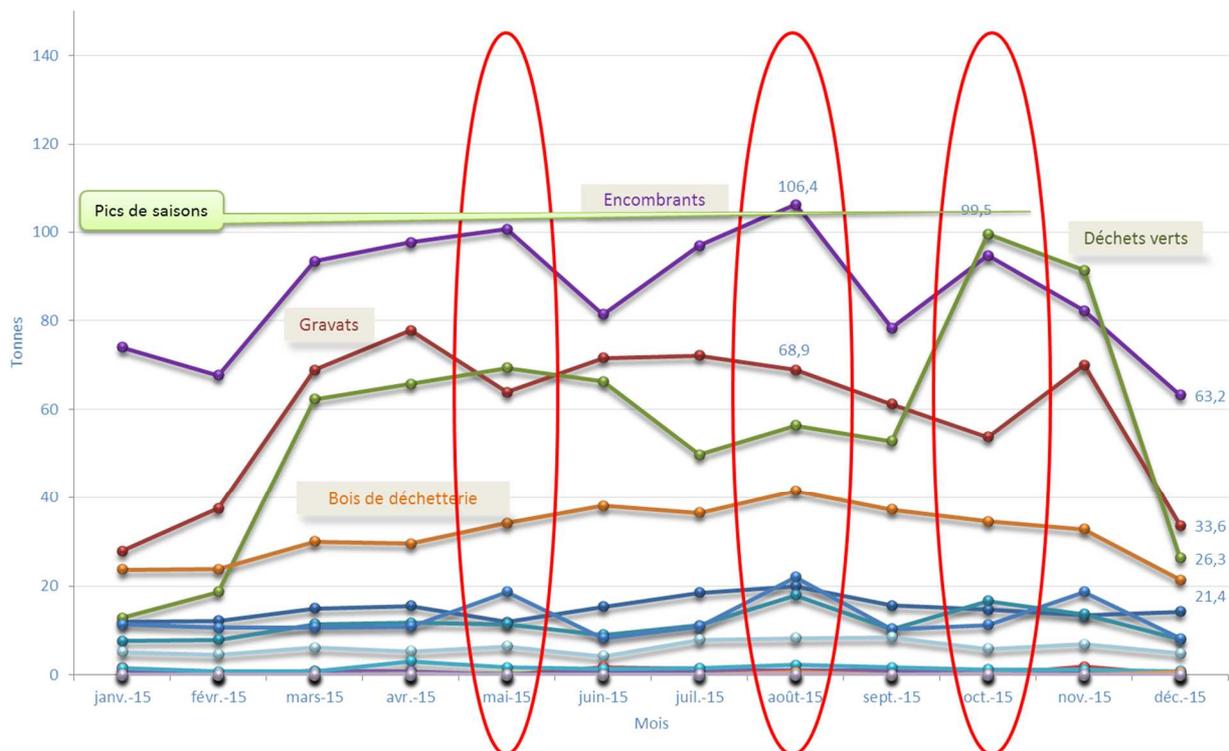


Déchetterie intercommunale située à Pfaffenheim

ÉVOLUTION DES TONNAGES GLOBAUX DEPUIS 1996 (VERRE INCLUS)

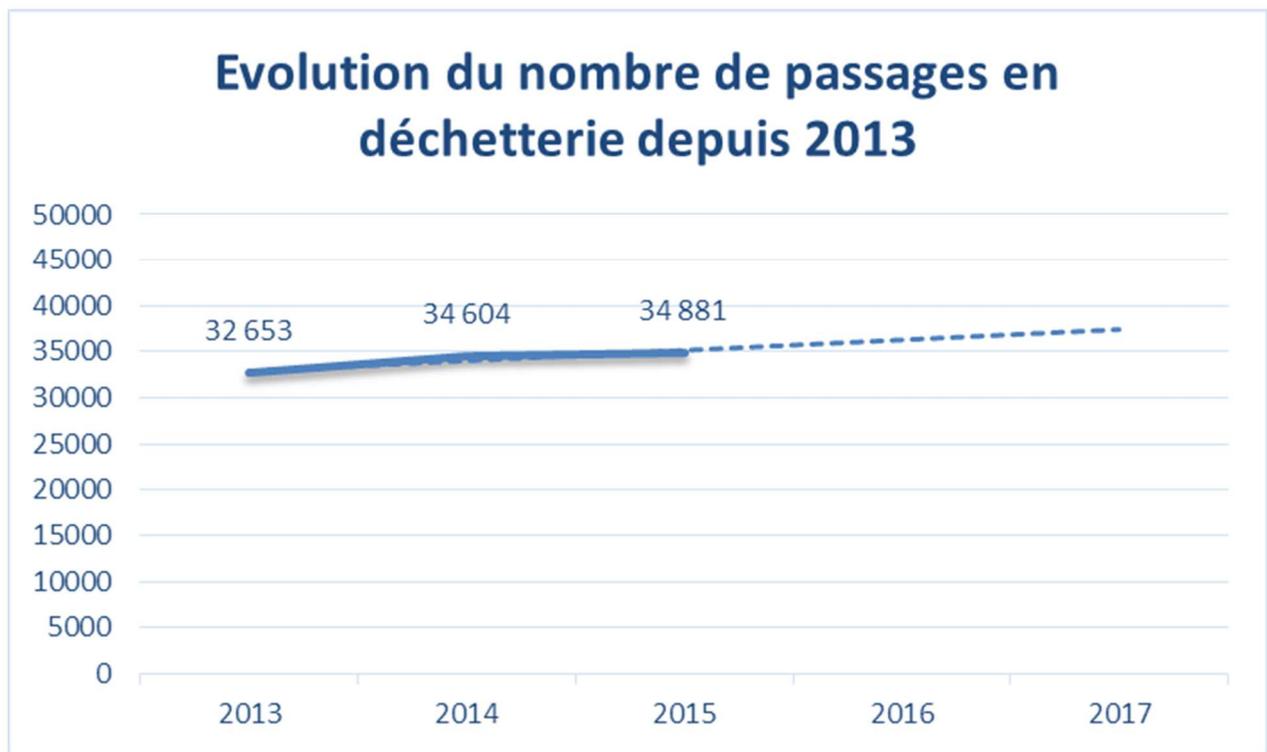
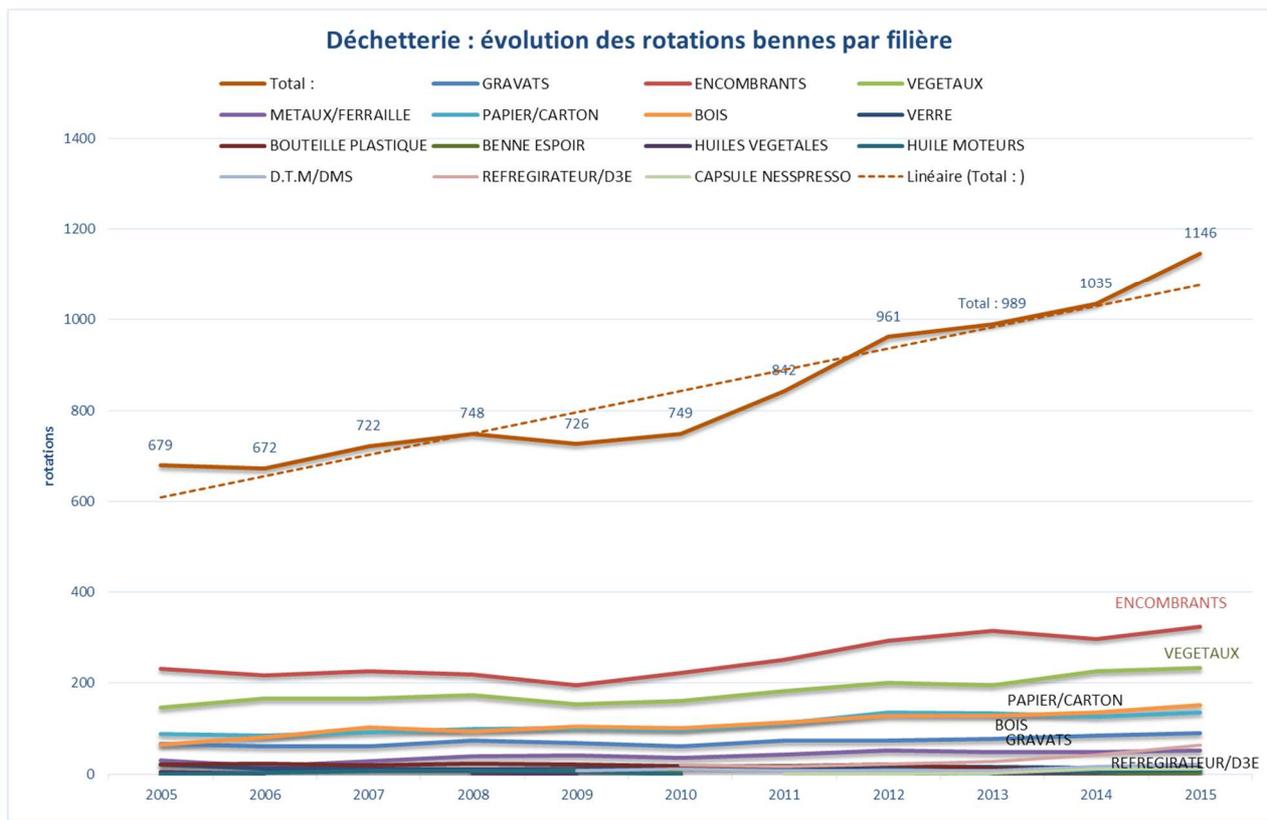


Déchetterie : évolution mensuelle des tonnages collectés par filière



En 2015, les communes de la Zip Nord ont pu encore utiliser leur ancienne déchetterie du Ladhof à Colmar jusqu'à ce que l'accès leur soit fermé.

L'évolution des tonnages par filière (graphique ci-dessus) montre bien que les encombrants et les déchets verts sont les quantités de déchets produites les plus importantes sur lesquelles il est prioritaire d'agir. La mise en place des nouvelles filières comme la benne Eco-Mobilier, la benne à plâtres, les racks à huisseries mais aussi du broyage des déchets de tailles seront des solutions à mettre en œuvre dans le cadre des travaux d'optimisation de la déchetterie.



Les 2 graphiques ci-dessus montrent que la hausse significative des rotations de bennes et de la fréquentation de la déchetterie par les usagers implique de réaménager le site (initialement calibré pour 4 communes) en fonction de ces nouveaux flux. Ceci dans le but d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

4. Traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS)

Le contrat de traitement et d'élimination des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) collectés en déchetterie a été attribué pour une durée d'un an renouvelable 1 fois un an à partir du 1^{er} janvier 2015.

Le montant de cette prestation réalisé par la Sté TREDI-Hombourg, s'est élevé à **14 438,44 € TTC** pour l'année 2015.

17 720 kg ont pu ainsi être collectés cette année (contre 18 424 kg pour l'année 2014). Ces tonnages se détaillent comme suit :

- **458 kg d'aérosols** (contre 383 kg en 2014),
- **7 412 kg de déchets chimiques** (contre 9 179 kg en 2014),
- **9 850 kg de déchets organiques** (contre 8 862 kg en 2014).

Depuis 2013, les tonnages collectés ne bénéficient plus des soutiens de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM).

5. Récupération des piles usagées

COREPILE est la société qui est en charge, depuis 2003, de récupérer les piles usagées. La collecte se fait par appel téléphonique du gardien de la déchetterie lorsque les 2 fûts sont pratiquement pleins.

1 058 kg de piles ont été collectées en 2015 (0 kg en 2014) sur le site de la déchetterie. Cette filière s'autofinance par la valorisation des déchets collectés.

6. Collecte des Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques (D3E)

La collecte des DEEE (ou D3E) se fait par appel téléphonique du gardien de la déchetterie lorsque les conteneurs ou les box sont pratiquement pleins. Sa demande est aussitôt transmise par les services de la CC PAROVIC sur la plateforme internet d'ECO-SYSTEMES (filiale référente de l'éco-organisme financeur OCAD3E).

La collecte est alors réalisée par l'association ENVIE et le recyclage par HAUTE ALSACE RECYCLAGE et ESPOIR.

D'un point de vue financier, la collectivité a bénéficié de **4 943 € de soutien** pour l'exercice 2015 (1 840 € de part fixe, 0 € pour la communication et 3 103 € de part variable). A cela s'ajoute les coûts opérationnels évités (**17 514 €**) et pris en charge par Eco-systèmes (coûts de collectes + traitement).

Les éléments concernés par cette collecte en déchetterie sont regroupés en 4 grands flux :

- GEMF : gros électroménager froid (réfrigérateurs et congélateurs),
- GEMHF : gros électroménager hors froid (lave-linge, lave-vaisselle, cuisinière...),
- Ecrans : téléviseur, moniteur informatique,...
- PAM : petit appareils en mélange (rasoir, téléphone, aspirateur, outils électriques, fours micro-ondes...).

Détail des tonnages 2015 :

Raison sociale	Total flux	GEMF UM	GEMF Tonnages	GEM HF UM	GEM HF Tonnages	PAM UM	PAM Tonnages	ECRANS UM	ECRANS Tonnages
C.C. DU PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET Châteaux	73,821	440	20,710	337	16,903	250	18,132	250	18,076
DECHETERIE DE OSENBACH	6,922	39	1,736	35	1,664	28	2,041	18	1,481
DECHETERIE DE PFAFFENHEIM	66,899	401	18,974	302	15,239	222	16,091	232	16,595

Evolution des tonnages :

En matière de protection de l'environnement, grâce à cette collecte, les habitants de la CC PAROVIC ont permis :

- de valoriser 61 tonnes de matières recyclées,
- d'économiser sur l'année 94 barils de pétrole brut,
- d'éviter l'émission de 551 tonnes de CO₂.

	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)	2014 (tonnes)	2015 (tonnes)	Nombre d'appareils 2015	Progression des flux 2014/2015
 GEM HF	4,8	16,7	16,1	16,9	308	+5,1%
 GEM F	12,5	13,6	19,6	20,7	390	+5,6%
 ECRANS	15,8	17,4	17,8	18,1	785	+1,7%
 PAM	9,6	12,4	17,7	18,1	5 899	+2,3%
Total	42,7	60,0	71,2	73,8	7 382	+3,7%


Vous avez collecté
en 2015
7 382
appareils

Voir en Annexe 2 le bilan 2015 complet de la collecte des D3E.

7. Nouvelles collectes

Suite à la signature du Contrat Territorial de Collecte du Mobilier en 2014, la nouvelle filière prévoit la mise en place d'une benne à la déchetterie située à Pfaffenheim. Cette évolution a été intégrée dans le cadre des travaux d'optimisation de la déchetterie à venir.

D'autres filières sont à l'étude comme les huisseries, Eco-DDS, DASTRI, bouchons plastiques, bouteilles camping gaz non consignées, tri tous plastiques, plâtres....

8. Travaux d'amélioration à la déchetterie intercommunale

Suite à la restitution de l'étude ANETAME pour l'amélioration de la déchetterie, il a été décidé de retenir la solution répondant à la fois aux exigences réglementaires et à celles de l'ADEME. Ceci pour améliorer la sécurité sur le site ainsi que le service rendu aux habitants (voies séparées VL/PL, ...).

9. Coûts

Le **coût global déchetterie** (aides comprises et micro-déchetterie incluse) s'élève à **357 989 € en 2015** (contre 346 219 € en 2014), soit **28 €/hab/an** (idem en 2014).

La **micro-déchetterie d'OSNBACH** représente un coût de **23 577 €**, soit **6,6 %** du montant global.

III. Récupération des déchets encombrants en PAP pour les personnes âgées et handicapées en partenariat avec l'Association Espoir

1. Fondement juridique

Une convention de partenariat a été conclue le 22 septembre 2008 avec l'**Association Espoir** pour la collecte des déchets encombrants des personnes âgées (70 ans et plus), ne pouvant se déplacer ou à mobilité réduite.

Chaque année cette convention de partenariat est renouvelée pour une durée d'1 an.

2. Nature de la prestation

L'Association Espoir, sur demande de la Communauté de Communes, en liaison avec les Mairies, effectue deux tournées par an au printemps et en automne pour collecter les déchets encombrants déposés sur le trottoir.

Les personnes concernées par ce service sont avisées par courrier des dates de collecte et se font connaître par simple appel téléphonique auprès de la CC PAROVIC.

Le service a été étendu aux 10 communes dès 2012. Le coût de la prestation pour 2015 est de **8 713,92 € TTC** (8 729,98 € en 2014). Celle-ci comprend les 2 collectes annuelles et les frais d'affranchissement.

3. Volumes collectés

Période de tournée	Nb de foyers desservis	Nombre véhicules	Quantités collectées
18 et 19 mars 2015	65	4 (1 pour chaque flux)	2,1 t de ferrailles 1,32 t d'incinérables 1,78 t de DEEE 2,12 t de réemploi 1 t de démantèlement
14 et 15 octobre 2015	72	4 (1 pour chaque flux)	2,82 t de ferrailles 4,43 t d'incinérables 1 de DEEE 1,16 t de démantèlement 1 t de réemploi

IV. Collecte sélective des déchets ménagers en PAP

1. Fondement juridique

Par délibération en date du 31 juillet 2012, la Commission d'appel d'offres (CAO) a décidé d'attribuer le marché de collecte des déchets des ménagers en porte-à-porte à la Société SITA pour un montant annuel, basé sur le détail quantitatif et estimatif (DQE), de 715 787,20 € TTC.

N.B. : les prix du marché de collecte en PAP sont actualisés chaque année en fonction d'une formule de révision indexée, entre autres, sur le coût du carburant et de la main d'œuvre.

En 2013, les consignes de tri ont été harmonisées pour les 10 Communes membres dès l'attribution du marché, à savoir :

- 1 collecte hebdomadaire en PAP des OMR (C1),
- 1 collecte hebdomadaire en PAP des FFOM (C1),
- 1 collecte toute les 2 semaines en PAP des EMR (C 0,5).

Pour ce dernier flux, les PAV ont été supprimés pour optimiser les coûts (le taux de captage est meilleur lorsque la collecte se rapproche de l'habitant).

2. Nature de la prestation

Le service assuré par SITA a pour objet la collecte sélective des déchets ménagers en porte-à-porte selon une fréquence hebdomadaire sur le territoire des dix communes de la CC PAROVIC ; ce qui représente environ 6 000 foyers. Les collectes sont organisées de la façon suivante :

- Les **FFOM** sont collectés chaque semaine :
 - Le lundi à Rouffach,
 - Le mardi à Gueberschwihr, Hattstatt et Pfaffenheim et pour les cantines scolaires,
 - Le mercredi à Eguisheim, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen,
 - Le jeudi à Gundolsheim, Osenbach, et Westhalten.
- Les **OMR** sont collectées chaque semaine :
 - Le mardi à Gundolsheim, Osenbach, et Westhalten,
 - Le jeudi à Hattstatt et à Rouffach,
 - Le vendredi à Gueberschwihr, Pfaffenheim, Eguisheim, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen,
- Les **EMR** sont collectés :
 - Le lundi à Rouffach chaque semaine paire
 - Le lundi à Eguisheim, Obermorschwihr, Voegtlinshoffen, Gundolsheim, Osenbach, et Westhalten chaque semaine impaire,
 - Le mercredi à Gueberschwihr, Hattstatt et Pfaffenheim chaque semaine paire.

Après distribution des équipements de collecte aux communes non dotées (en 2012), quelques semaines auront suffi aux habitants de la CC PAROVIC pour s'habituer aux nouvelles consignes de tri ainsi qu'au planning de collecte.

Un calendrier-guide du tri est spécialement réalisé pour chaque ZIP et est distribué dès le mois de décembre aux habitants.

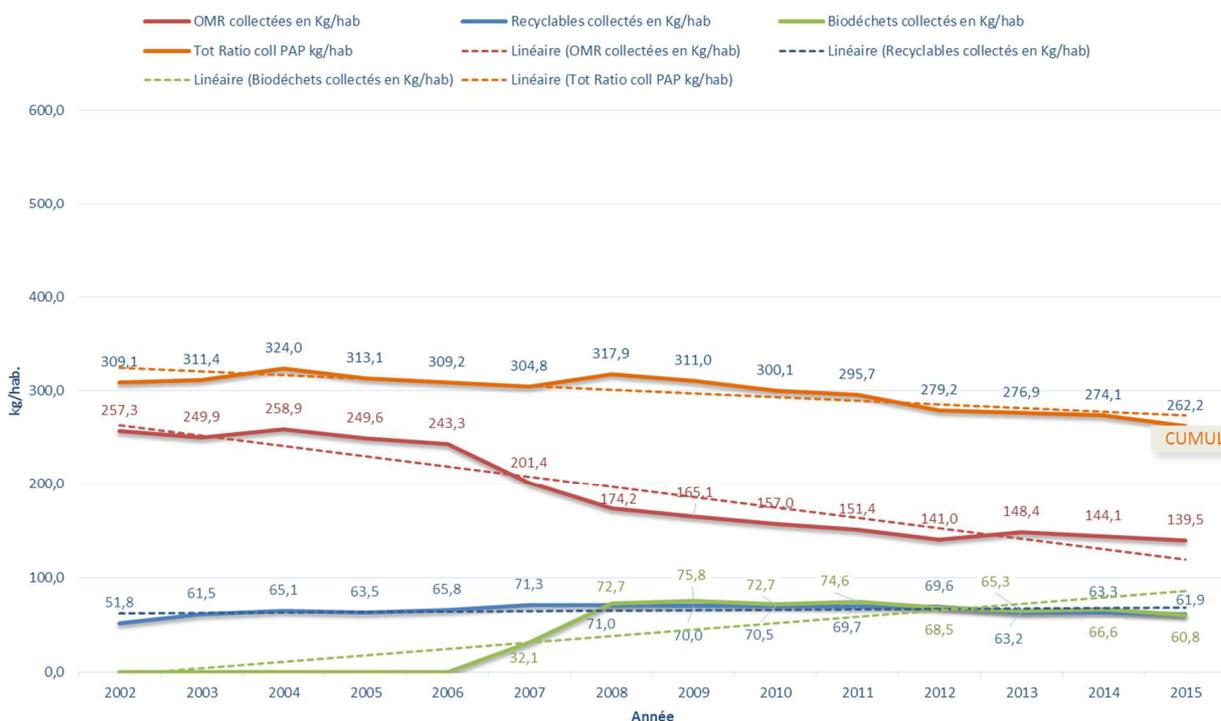
1. Tonnages globaux de la collecte des déchets ménagers

Pour cette année 2015, les tonnages de déchets collectés en porte à porte, tout flux confondus, ont atteint 3 333 tonnes toutes ZIP confondues.

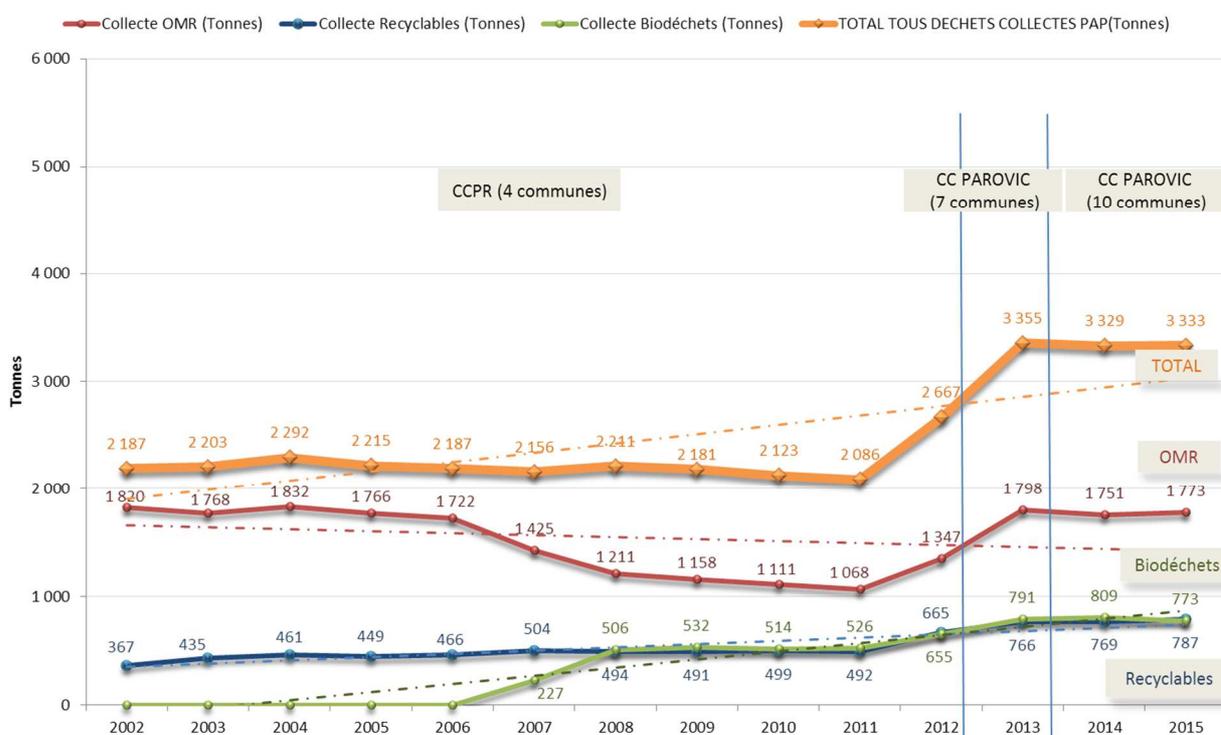
La part des ordures ménagères résiduelles représente 53% des déchets ménagers collectés en porte à porte.

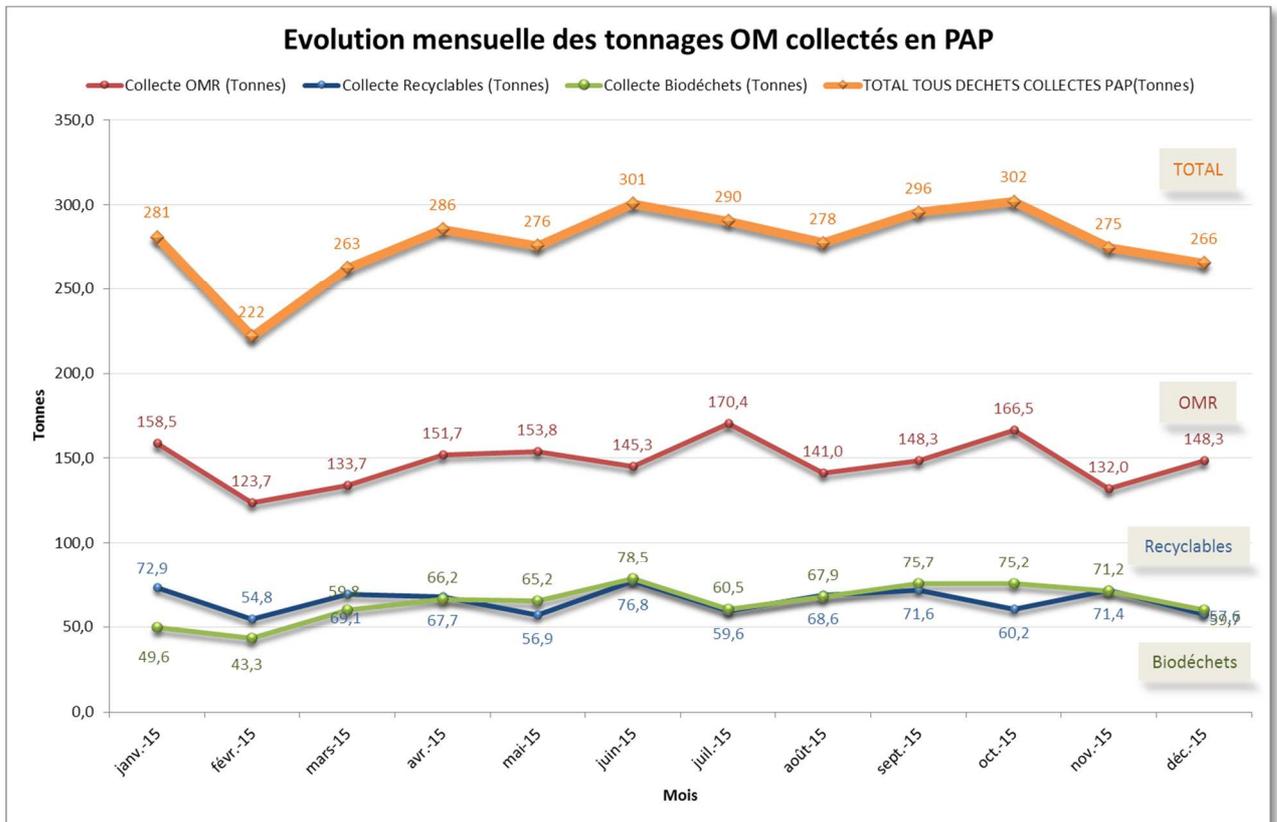
Depuis l'harmonisation des consignes de tri aux 10 communes en 2013, la tendance générale pour les OMR, les FFOM et les EMR reste stable pour les tonnages et en légère baisse pour les ratios en kg/hab/han. Ce qui va dans le bon sens.

Evolution des **ratios** de la collecte des **déchets des ménages** en PAP (en kg/hab)



Evolution des **tonnages** des **déchets des ménages** collectés en PAP





2. Collecte des FFOM

a. Fonctionnement de la collecte

La distribution du matériel s'effectue à la Communauté de Communes et dans les mairies :

- Pour la mise à disposition du premier équipement : 1 bac de 120 ou 240 litres, 1 bioseau de 10 litres et des sacs biodégradables de 20 litres,
- Pour la distribution des housses biodégradables de protection des bacs FFOM de 240L, destinées aux restaurateurs, à raison d'un sac par semaine et par bac.

Jusqu'en 2014, les sacs et housses pour les FFOM étaient fournis, dans le cadre de l'opération pilote, par le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

A partir de 2015, la CC PAROVIC aura à sa charge l'achat de ces fournitures.

Une 1^{ère} commande transitoire de 250 000 sacs de 20 litres + 2 000 housses de 240 litres a été passée à la Sté ICS pour un montant global de 16 550 €, en attendant de pouvoir commander par le groupement d'achat national via le SM4 et le réseau Compost plus.

b. Tonnages collectés

En 2015, **773 tonnes de biodéchets ont été collectés** en porte à porte, soit un ratio de **62kg/hab/an**. La part des biodéchets représente **23%** des déchets collectés en porte à porte.

3. Collecte des EMR

a. Contexte

Pour optimiser les coûts de collecte et de traitement des EMR afin de limiter l'augmentation de la TEOM, et en accord avec le prestataire de service SITA, il a été décidé en 2009 de passer à la collecte des recyclables en multiflux (papiers, cartons, plastiques et métaux d'emballages,... dans le même sac ou bac).

b. Fonctionnement de la collecte

Les EMR sont jetés en mélanges dans des sacs de tri transparents et déposés à même le trottoir, la veille au soir de la collecte.

Les sacs de collecte transparents pour les habitats individuels ont été fournis par la société PTL qui a obtenu le marché en 2014. 296 600 sacs ont été commandés en 2015 pour un montant de 19 515 € TTC.

Il s'agit de sacs de 50L en polyéthylène recyclables, fermés par lien coulissants. Les sacs sont conditionnés sous la forme de rouleaux de 26 sacs. Une fois arrivés au centre de tri, ils sont éventrés puis séparés pour être valorisés sous forme d'énergie.

Les collectifs, déjà équipés de grands bacs à couvercle jaune (ou éventuellement bleus), jettent directement les EMR en vrac dans ces bacs.

c. Tonnages collectés

Le tonnage d'EMR collectés en porte à porte atteint les **787 tonnes en 2015, soit 62 kg/hab/an**. La part des recyclables représente **24%** des déchets collectés en porte à porte.

4. Collecte des OMR

a. Fonctionnement

Tous les foyers étant déjà équipés de bacs normalisés (normalement gris à couvercle bordeaux), charge aux usagers propriétaires d'acheter les bacs ou les sacs pour la collecte de leurs OMR en cas de casse, de vol ou de nouvelles habitations.

b. Tonnages collectés

En 2015, **1 773 tonnes** d'OMR ont été collectées, soit **139 kg/hab/an**.

La part des OMR représente **53%** des déchets collectés en porte à porte.

5. Traitement des déchets collectés

a. *OMR et FFOM*

Les OMR et les FFOM sont traités par le Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4) :

- Depuis le 22 janvier 2009, les ordures ménagères de la CC PAROVIC sont évacuées à l'usine d'incinération de Colmar ou Sausheim (en cas de panne de l'UIOM de Colmar).
- Les biodéchets, eux, sont traités à la plate-forme d'Aspach-le-Haut. Le compost affiné que l'on obtient est ensuite destiné à la valorisation agricole (grandes cultures) ou à la réhabilitation d'anciennes décharges.

Les habitants de la CC PAROVIC peuvent récupérer du compost brut gratuit ou du compost surfin à 1 € les 25 kilos sur la plateforme de compostage des biodéchets à Aspach-le-Haut.

(Cf. le rapport annuel du SM4 se trouve en Annexe 4).

b. *Les Emballages Ménagers Recyclables*

Les EMR (papiers, cartons, plastiques, métaux d'emballages) sont évacués au centre de tri SCHROLL à Colmar (ou SCHROLL à Pfastatt en cas de panne), puis livrés dans les filières de recyclage respectives conformément au Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) conclu avec Eco-Emballages :

- Valorsplast (92) pour le plastique,
- Arcelor-Mittal (92) pour l'acier,
- Affimet (60) pour l'aluminium,
- Revipac –Novatissu (75) pour les emballages ménagers complexés,

- DS Smith Kaysersberg (68) pour le mélange d'emballages papier – carton.

c. Refus

Les refus de compostage (refus de prétraitement et refus d'affinage), ainsi que les refus de tri des déchets recyclables sont incinérés à l'UOIM de Colmar.

6. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Par délibération en date du 02 octobre 2002, le Conseil Communautaire a décidé l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1er janvier 2003 pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Par délibération du 21 septembre 2005, le Conseil Communautaire a instauré, à compter de l'année 2006, un **plafonnement des valeurs locatives de chaque local à usage d'habitation** ou de chacune de leurs dépendances en fonction de la valeur locative moyenne. Cette mesure permet de répondre à la situation de personnes isolées propriétaires d'un logement de grande superficie.

Par délibération du 28 mars 2012, le Conseil Communautaire des 10 communes de la CC PAROVIC a approuvé un taux 2014 de TEOM de 8% harmonisé à l'ensemble des 3 ZIP du territoire intercommunal.

Le montant réel de la **TEOM 2015** (Husseren-les-Châteaux inclus) s'élève à **1 121 047 €** contre 941 481 € en 2014.

7. Redevance spéciale des déchets des non-ménages (RS)

Par délibération du 7 juillet 2010, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place de la redevance spéciale à partir du 1^{er} janvier 2011.

En effet, la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets oblige de mettre en place une Redevance Spéciale (RS) pour les collectivités ayant institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Cette dernière s'applique aux non-ménages, c'est-à-dire aux administrations, aux artisans, aux commerçants. Elle correspond à la rémunération du service public rendu par la collectivité à ces établissements.

L'harmonisation de la RS au nouveau périmètre de la CC PAROVIC ayant été décidée collégialement par les élus, 2012 a été l'occasion de préparer la mise en place de la RS des déchets des non ménages pour les 6 nouvelles communes, en adéquation avec les tarifs du nouveau marché 2013 et des révisions de prix chaque année.

En 2015 la RS, qui s'applique aux 10 Communes de la CC PAROVIC, **a contribué à hauteur de 157 000 € de recettes** (contre 160 000 € en 2014, un certain nombre d'entreprises ayant opté pour des contrats privés).

8. Partenariat avec ECO-EMBALLAGES

Depuis le 1er janvier 2011, le contrat d'Actions à la Performance – barème E, a été conclu avec ECO-EMBALLAGES nous assurant des soutiens financiers substantiels pour les six prochaines années. Comme le barème précédent, ce contrat est en garantie de reprise avec les filières suivantes :

- REGAL AFFIMET pour l'aluminium,
- ARCELORMITTAL pour l'acier,
- VALORPLAST pour les plastiques,
- REVIPAC pour les papiers et cartons (repreneurs : KAYSERSBERG PACKAGING pour les papiers et cartons non complexés, NOVATISSU pour les briques alimentaires (ELA), SCHROLL pour les journaux, revues magazines (JRM)),

- OI-MANUFACTURING pour le verre
- et le SM4 pour les mâchefers.

Un avenant a été signé avec ECO-EMBALLAGES pour modifier le périmètre de l'intercommunalité en intégrant la ZIP Sud en 2012, puis la ZIP Nord en 2013.

Au titre de l'année 2015, la CC PAROVIC a perçu au total **212 216 € de soutiens financiers** de la part d'Eco-Emballages (contre 225 066 € en 2014).

9. Partenariat avec ECO-FOLIO

Le 1^{er} avril 2008, un contrat a été conclu avec ECO-FOLIO permettant, sur le même principe qu'ECO-EMBALLAGES, de percevoir des aides du recyclage des imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces). Il permet aux émetteurs de financer le recyclage de leurs produits.

Un avenant a été signé avec ECO-FOLIO pour modifier le périmètre de l'intercommunalité en intégrant la ZIP Sud en 2012, puis la ZIP Nord en 2013.

ECO-FOLIO collecte les contributions financières de ses adhérents pour les reverser aux collectivités locales engagées dans la collecte et la valorisation des papiers.

La CC PAROVIC déclare donc annuellement à ECO-FOLIO les tonnages de JRM (journaux revues magazines) remis par notre repreneur, l'entreprise SCHROLL à Colmar et transmet à ECO-FOLIO les certificats de recyclage.

La collectivité a perçu une aide de **16 063 € en 2015** (contre 17 530 € en 2014).

10. Caractérisations des flux

Depuis le 1^{er} janvier 2006, ECO-EMBALLAGES a rendu obligatoire les caractérisations sur les flux d'emballages ménagers. A partir de 2010, le nombre de caractérisations a été réduit à 9/an pour les déchets recyclables collectés en porte à porte et à 9/an pour les déchets recyclables en apport déchetterie (au lieu des 18 caractérisations par flux prévus auparavant).

La collectivité est libre de réaliser elle-même les caractérisations dans le respect des prescriptions techniques imposées par ECO-EMBALLAGES ou bien de confier cette mission à un prestataire de service.

La CC PAROVIC a choisi de confier cette mission à SITA qui effectue ces caractérisations au prix unitaire de 128,40 € TTC (prix de base du marché).

Pour la première année du marché, SITA a fait réaliser 18 caractérisations pour le flux PAP.

Ces caractérisations permettent d'identifier la répartition des produits collectés afin d'établir par extrapolation les livraisons à effectuer aux repreneurs.

Depuis l'année 2009, les caractérisations ne servent plus de base de calcul aux soutiens d'ECO-EMBALLAGES, même si elles restent obligatoires.

Le résultat d'une caractérisation par flux est joint en Annexe 5.

En parallèle des caractérisations effectuées par les collectivités, l'éco-organisme ECO-EMBALLAGES effectue des analyses similaires sur les balles triées par notre prestataire et prêtes à être livrées, afin d'estimer la qualité du travail du centre de tri.

11. Calendrier -guide du tri 2015

Comme les années passées, la maquette du calendrier de collecte sélective - guide du tri a été conçue et réalisée par les ressources internes de la collectivité.

Chaque année, 3 versions sont réalisées (1 pour chaque Zip).

Seuls les frais d'impression et de dessins sont facturés par des prestataires extérieurs.

Ce support de communication aura coûté au total 3 766 € et est intégralement subventionné par ECO-EMBALLAGES, ECO-SYSTEMES (OCAD3E) et SITA.

12. Modalités de mise à disposition des poubelles ordures ménagères et bacs pour le tri sélectif (rappel)

Dans le cadre de l'harmonisation des consignes de tri, les modalités de mise à disposition des bacs à OMR et des bacs ou sacs pour le tri sélectif se font de la façon suivante :

La collectivité fournit gratuitement pour le premier équipement les maisons individuelles, les professionnels, et les logements collectifs en bacs pour biodéchets (120L ou 240L), sacs compostables et en bioseaux (10L).

Charge aux professionnels qui souhaitent des bacs plus grands d'en assumer la dépense.

Les logements collectifs, sur la base des bacs fournis aux ménages, seront dotés en fonction du nombre d'habitants dans le logement.

Les organismes gérant les nouveaux logements collectifs se chargeront d'acquérir les bacs d'OMR et d'EMR, pour celles qui désirent des bacs de volumes plus importants.

En cas de perte ou détérioration, le remplacement est pris en charge par l'utilisateur qui les acquiert directement auprès du fournisseur de son choix pour les bacs d'OMR.

Les poubelles biodéchets et bioseaux étant difficiles à se procurer pour des particuliers, la CC PAROVIC se propose d'acheter les bacs et de les revendre aux ménages en cas de perte ou de détérioration.

Les communes n'étant pas habilitées à vendre ces bacs, en cas de perte ou de détérioration, les usagers seront orientés vers la CC PAROVIC.

V. Collecte du verre ménager

1. Equipements

La CC PAROVIC est liée par un contrat concernant la collecte, le stockage et le chargement du verre ménager avec la société RECYCAL.

Cette prestation est facturée au prix de 45,89 € HT (50,48 € TTC) la tonne sur l'année 2014.

Le verre ménager est collecté en apport volontaire à l'aide de colonnes à verre mises à disposition des habitants dans les 10 communes de la CC PAROVIC. Il est également collecté en déchetterie.

De 2007 à 2010 : mise en place de 15 BAVE VILLIGER par la Sté COLLECTAL sur les 4 communes de GUEBERSCHWIHR, HATTSTATT, PFAFFENHEIM, ROUFFACH.

Les bennes aériennes en fibre de verre qui ont été remplacées ont été déplacées sur d'autres emplacements.

La liste des points d'apports volontaires de la CC PAROVIC pour le verre a été transmise à l'entreprise RECYCAL pour en assurer la collecte.

Pour harmoniser le dispositif de collecte des verres sur le territoire avec l'arrivée des nouvelles communes, la CC PAROVIC a lancé un nouveau marché pour équiper les communes ayant le besoin de bornes à verre enterrées (BAVe) dès 2012.

Ainsi, 9 BAVE ont été commandées à la Société ASTECH qui a remporté le marché, pour équiper les 3 communes du Sud, Hattstatt et Rouffach.

En 2013, 6 PAV papiers-cartons d'Eguisheim ont été reconvertis en BAVE, tandis que celui sur Obermorschwihr a été condamné.

La Sté SULO (qui avait fourni ces conteneurs) a été chargée de cette opération pour un montant total de 10 858,48 € TTC.

En 2014, une BAVE supplémentaire a été commandée à la Sté ASTECH pour la commune d'Osenbach.

L'installation et la mise en service ont été effectuées au printemps 2015, dans la rue du Moulin, à côté du nouveau Périscolaire.

Les travaux de génie civil réalisés au préalable, ont été pris en charge par la commune.



Le nettoyage des bennes enterrées comme des bennes aériennes doit être effectué régulièrement par les communes pour des raisons de sécurité, d'esthétique et pour prolonger la durée de vie de ces équipements.

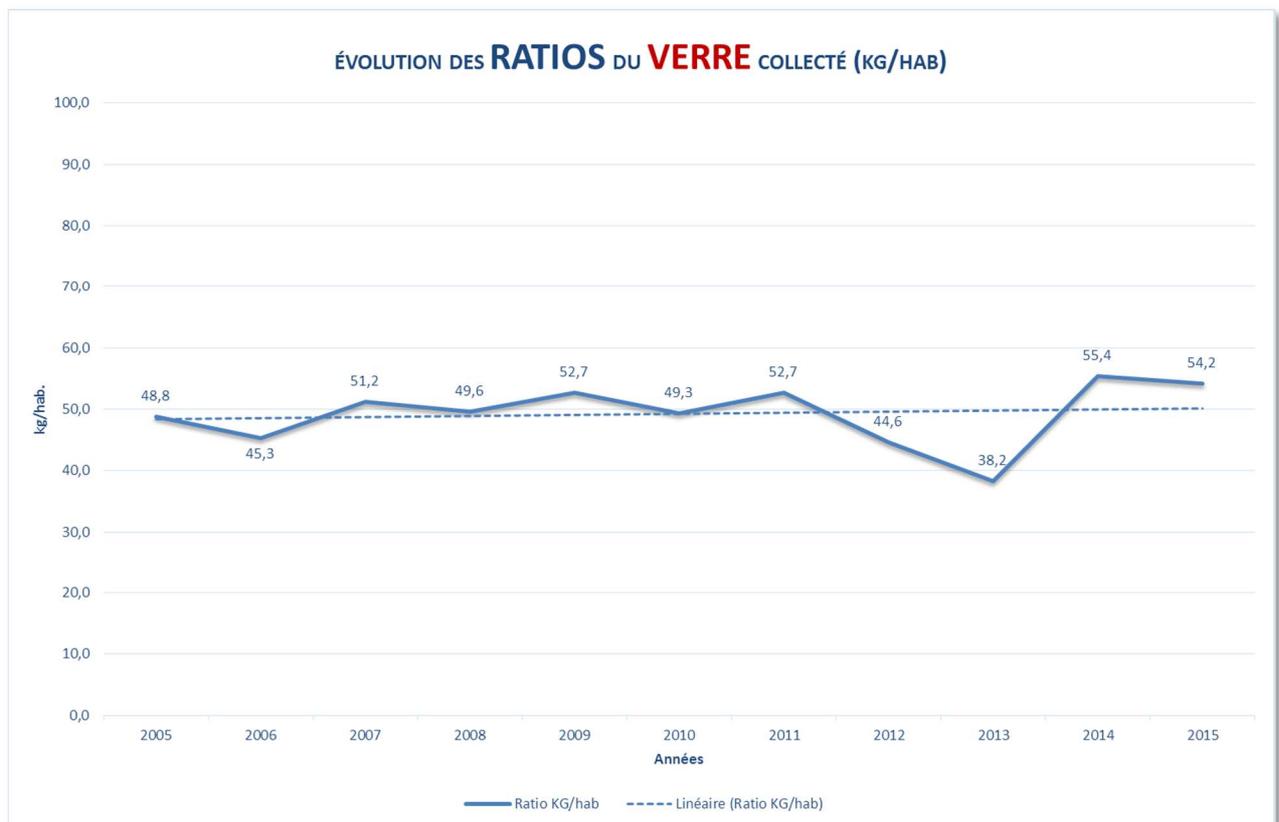
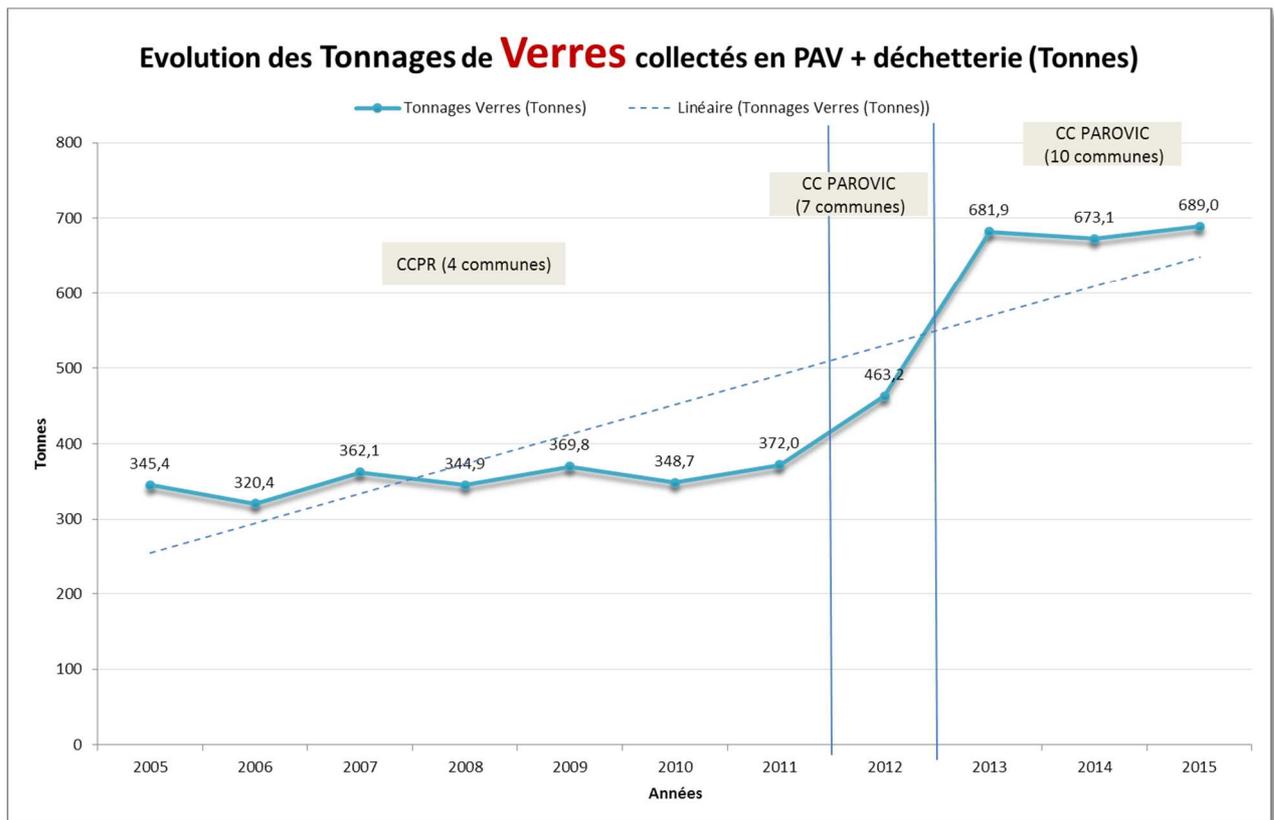
Une campagne de nettoyage et d'entretien (graissage, petites réparations, ...) des 31 BAVE a été réalisée à l'automne 2015 par la Sté SIRMAT, pour un montant de 6 286 € TTC.

Le rapport de maintenance a révélé un bon état général du parc de BAVE.

Les Communes de la Zip Nord étant déjà équipées de PAV pour les verres, cela porte à 57 le nombre de bennes à verre existant sur le territoire de la CC PAROVIC, qui se répartissent de la façon suivante :

Village	Localisation	Type PAV
Gueberschwihr	Rue du Tilleul (lotissement- route de Rouffach)	Enterrée
Gueberschwihr	Rue Colmarerweg (cimetière ; au bout de la rue du Nord)	Enterrée
Gueberschwihr	Rue de Pfaffenheim (salle des fêtes)	Enterrée
Hattstatt	Rue du Raisin (Caveau des Seigneurs)	Enterrée
Hattstatt	Rue des Champs	Enterrée
Hattstatt	Rue des Vergers	Enterrée
Hattstatt	Rue Buhnackerweg	Enterrée
Hattstatt	Mitlerer Zug (Terrain de foot)	Aérienne
Pfaffenheim	Place de la Mairie #1	Aérienne
Pfaffenheim	Place de la Mairie #2	Aérienne
Pfaffenheim	Rue du Stade (Salle multifonction)	Enterrée
Pfaffenheim	Rue de la Tuilerie	Aérienne
Pfaffenheim	Rue des Écoles	Enterrée
Pfaffenheim	Rue des Lilas	Aérienne
Pfaffenheim	Zone artisanale	Aérienne
Pfaffenheim	Déchetterie	Aérienne
Rouffach	rue du 1 ^{er} Tirailleur Marocain (angle rue de Westhalten)	Enterrée
Rouffach	Allée de Vanolles #1	Enterrée
Rouffach	Rue du stade (devant l'Escapade)	Aérienne
Rouffach	Allée de Vanolles #2	Enterrée
Rouffach	Services techniques 4, rue de Bâle	Aérienne
Rouffach	Château d'Isembourg #1	Aérienne
Rouffach	Château d'Isembourg #2	Aérienne
Rouffach	Parking de l'Espérance (cimetière) ; rue du Nord	Enterrée
Rouffach	Parking rue du Tir	Enterrée
Rouffach	Intermarché #1	Aérienne
Rouffach	Intermarché #2	Aérienne
Rouffach	Rue de la piscine	Aérienne
Rouffach	Rue Charles Marie Widor	Enterrée
Rouffach	Rue Callinet (ancienne rue de la Gendarmerie)	Enterrée
Rouffach	Rue des Pinsons	Aérienne
Rouffach	Rue aux Remparts	Enterrée
Eguisheim	Rue du bassin (camping) #1	Enterrée
Eguisheim	Rue du bassin (camping) #2	Enterrée
Eguisheim	Rue des Merles #1 (Parc Millénaire)	Enterrée
Eguisheim	Rue des Merles #2 (Parc Millénaire)	Enterrée
Eguisheim	Rue du Malsbach (1)	Aérienne
Eguisheim	Rue du Malsbach (2)	Aérienne
Eguisheim	Rue du Malsbach (3)	Aérienne
Eguisheim	Dépot Comm. Rte d'Herrlisheim 0669389201	Aérienne
Eguisheim	Rue du 1er R.E.C. #1 (Résidence Pierre & Vacances)	Enterrée
Eguisheim	Rue du 1er R.E.C. #2 (Résidence Pierre & Vacances)	Enterrée
Eguisheim	Rue des 3 Châteaux – D14 (Les Marronniers) #1	Enterrée
Eguisheim	Rue des 3 Châteaux – D14 (Les Marronniers) #2	Enterrée
Obermorschwihr	Rue de Colmar	Aérienne
Obermorschwihr	Rue Neuve (Près Salle des fête)	Enterrée
Voegtlingshoffen	Rue Schweitzer	Aérienne
Husseren	hôtel	Aérienne
Husseren	cimetière	Aérienne
Husseren	cimetière	Enterrée
Gundolsheim	Rue de Munwiller #1	Enterrée
Gundolsheim	Rue de Munwiller #2	Enterrée
Osenbach	Rue du Stade (Camping)	Enterrée
Osenbach	Périscolaire	Enterrée
Westhalten	Rue de l'Église #1 (Parking du cimetière)	Enterrée
Westhalten	Rue de l'Église #2 (Parking du cimetière)	Enterrée
Westhalten	Rue du Stade (Salle Polyvalente)	Aérienne

2. Indicateurs

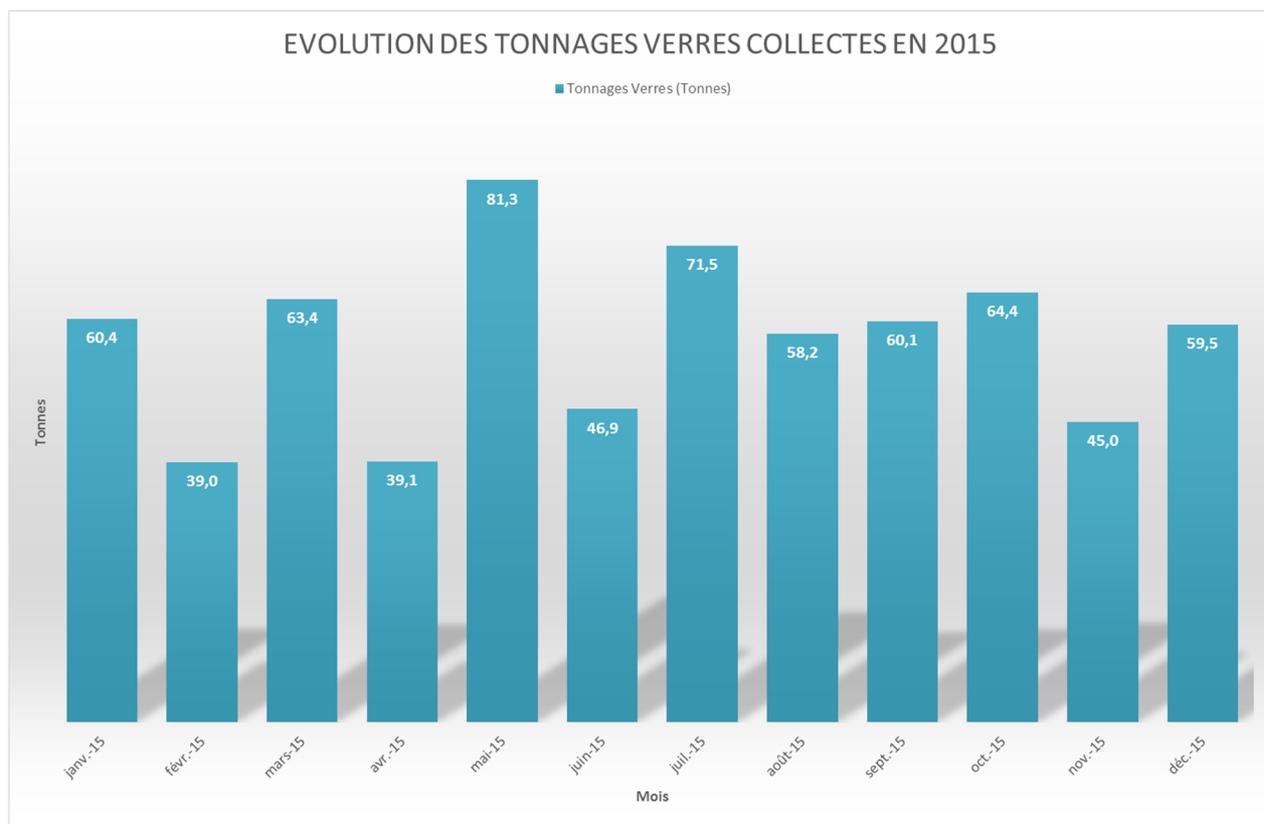


689 tonnes de verres ont été collectées en 2015.

Les ratios très élevés par rapport à la moyenne nationale qui se situe autour de 35 kg/hab/an restent stables (**54 kg/hab/an** en 2015).

Les recettes de la vente des matériaux du verre collecté ont permis de couvrir 46% des dépenses liées à la collecte du verre.

Avec l'aide complémentaire d'Eco-Emballages, on atteint 58% des dépenses des coûts de collecte du verre.



VI. Balayage des rues

Depuis 2000, la Communauté de Communes mandate un prestataire de service chargé du balayage des rues des quatre Communes membres de la CC PAROVIC. Ce service a été, dès 2012, étendu aux 6 nouvelles communes du territoire. Husseren-les Châteaux n'a donné suite à l'offre de service.

Les passages de la balayeuse sont fixés avec les Maires et en fonction des manifestations propres à chaque commune.

Le premier passage est programmé en mars, le dernier courant décembre, à raison de **6 passages par an et par commune**.

Les déchets de balayage de voirie sont transportés et déposés dans un centre de recyclage (FERRARI SA à Wittelsheim).

Pour l'année 2015, le balayage des rues a été effectué par la société **AFC Balayage** pour un montant total de **16 927,32 € TTC** (contre 15 424,56 € TTC en 2014).

VII. Opérations et évènements 2015

Opération « Haut-Rhin Propre » 2015



Comme chaque année, la CC PAROVIC a été partenaire du Conseil général pour « Haut-Rhin propre », a contribué à la diffusion du matériel de ramassage, et mis à disposition un lieu de dépôt à la déchetterie. Une communication a été réalisée avant l'événement pour son annonce et après pour valoriser le bilan de l'opération.

Depuis 1995, le Département impulse l'opération Haut-Rhin Propre à laquelle participent les communes de la collectivité.

Environ 10 m³ de déchets ont ainsi pu être collectés par les communes et écoles ayant participé.

15aine de l'Environnement du Grand Pays de Colmar (GPC) – édition 2015



Portée par le GPC dans le cadre de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET), la CC PAROVIC a, en tant que membre, organisé une opération de sensibilisation au réemploi à la déchetterie intercommunale de PFAFFENHEIM le vendredi 12 juin 2015.

Cette animation a été l'occasion, pour de nombreux usagers, de rencontrer et d'échanger sur les bonnes pratiques avec les représentants de l'association Espoir (filiale pour le réemploi et l'emploi solidaire), de la filière des textiles usagés «Le Relais», de la Maison de la Nature du Vieux Canal et de la «Mission Eau» de Merxheim-Gundolsheim pour les alternatives aux pesticides, du SM4 pour la prévention des déchets et de la Com Com pour le tri.

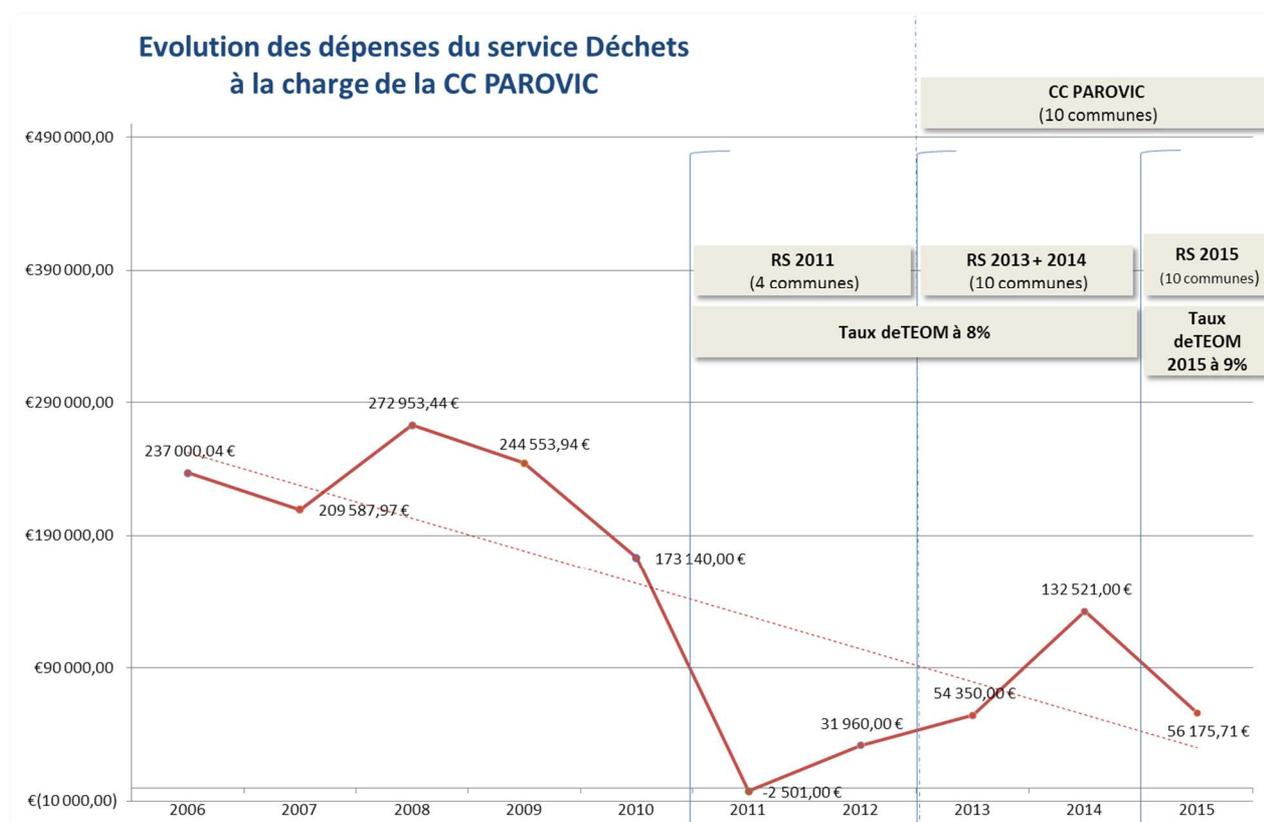
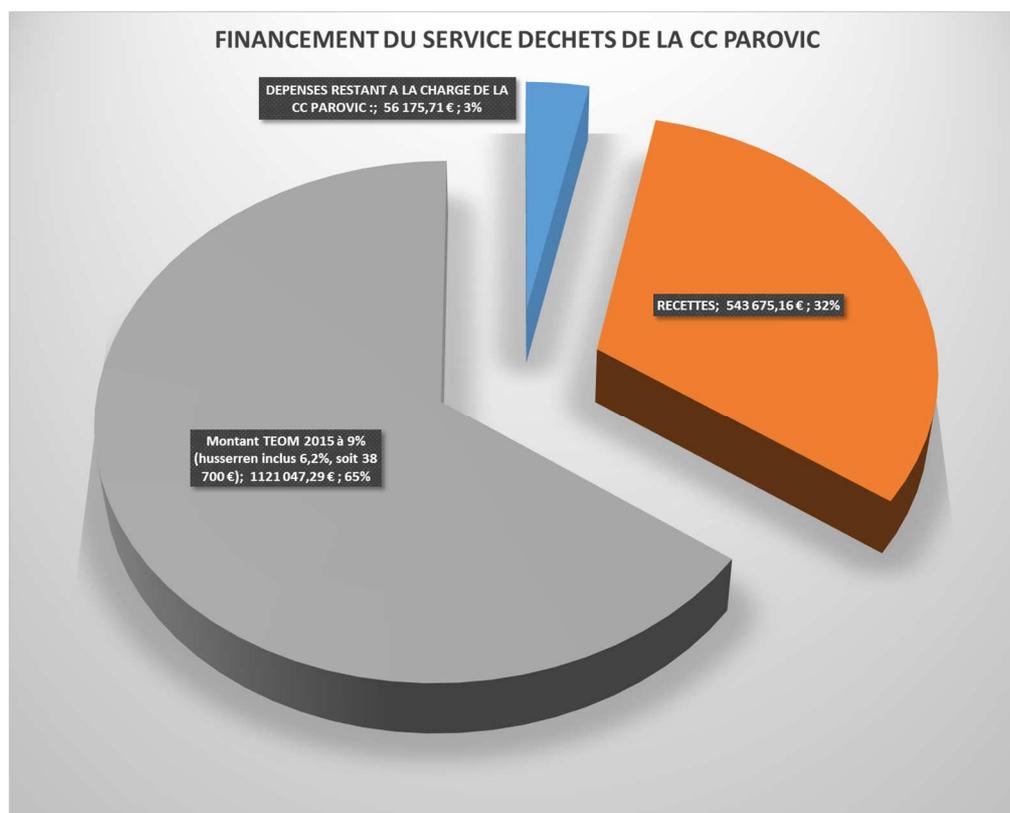
Journée de la Citoyenneté 2015 à Eguisheim



Animation par la CC PAROVIC et le SM4 d'un stand pour le tri et la prévention des déchets, à la journée de la citoyenneté d'Eguisheim du samedi 30 mai 2015. Cette animation visait à sensibiliser principalement le jeune public présent à cette journée, avec des jeux et des quizz portés sur ces thématiques. La participation fructueuse des enfants permet la plupart du temps des échanges positifs avec les adultes.

VIII. Bilan des dépenses et recettes pour tous les services déchets confondus

Le régime de la TEOM permet le financement sur le budget de la CC PAROVIC des services annexes. Ceux-ci comprennent : le fonctionnement de la déchetterie, le service plus 3^e âge, la communication, la collecte du verre, le balayage des rues.



La totalité des dépenses 2015 s'élève à **1 720 898,16 €** (1 638 868,57 € en 2014), les recettes (TEOM incluse) à **1 664 722,45 €** (1 506 346,93 € en 2014) – Husserren inclus.

56 175,71 € restent à la charge de la Collectivité (contre 132 521,63 € en 2014).

COÛTS DU SERVICE DECHETS 2015				Sous totaux		
	NATURE DE LA DEPENSE	DEPENSES	RECETTES			
COLLECTE	Collecte des ordures ménagères	275 604,12 €				
	Collecte des biodéchets	184 615,20 €				
	Collecte des emballages sélectifs	129 098,77 €				
	Traitement des ordures ménagères pour la CC PAROVIC	269 523,36 €				
	Traitement des ordures ménagères pour le CH	44 438,72 €				
	Cotisation CC PAROVIC au SM4	61 279,40 €				
	Cotisation CH au SM4	10 001,60 €				
	Traitement des biodéchets CC PAROVIC par le SM4	47 143,24 €				
	Cotisation ADMD (10 communes)	265,00 €				
	Tri des emballages sélectifs	120 022,96 €				
	Frais de 9 caractérisations sur le flux porte à porte pour 1 an	1 318,68 €				
	Achat de sacs pour le sélectif	19 515,00 €				
	Calendrier 2015	3 766,00 €				
	collecte+traitement HUSSEREN (opération blanche : TEOM 6,2% = prestation SIEOMECC)	38 699,28 €				
	Opération de préparation des équipements de tri pour HUSSEREN (bacs et sacs biodéchets+bioeaux+sacs de tri+info de tri)	1 373,68 €				
	Achat de bioeaux pour HUSSEREN	936,00 €				
	Achat d' autocollants pour HUSSEREN	512,40 €				
	Achat de sacs pour les biodéchets	16 549,81 €				
	Opération de distribution des équipements de tri pour HUSSEREN (bacs et sacs biodéchets+bioeaux+sacs de tri+info de tri)	1 760,00 €				
	Communication environnement : prestations d'animations (SERD, 15aine environnement, ...), affranchissement, ...)	400,00 €				
	Communication environnement : achat de petit matériel, boissons, alimentation lors d'événements, ...	42,46 €				
	Eco-Emballages : acomptes 2015 (T1+T2+T3+T4)			148 400,00 €		
	Eco-Emballages : liquidatif 2015			36 454,84 €		
	Eco-Emballages : soutien à la communication 2015			15 611,45 €		
	Eco-Emballages : SDD 2014			11 783,22 €		
	Eco - folio : soutien au recyclage 2014			16 063,14 €		
	Intéressement papier versé par REVIPAC 2015			19 164,19 €		
	Intéressement acier versé par ARCELOR 2015			2 897,47 €		
	Intéressement alu versé par AFFIMET 2015			1 831,24 €		
	Intéressement Plastiques versé par VALORPLAST 2015			20 050,98 €		
Remboursement frais SM4 par le CH			44 438,72 €			
Remboursement cotisation SM4 par le CH			10 001,60 €			
Soutien calendrier+guide SITA 2015			0,00 €			
Redevance Spéciale 2015			157 065,22 €			
				Collecte		
			1 226,87€	Dépenses		
			483,76€	Recettes		
			-743,10€	Total		
DECHETTERIE	Forfait incluant le gardiennage, l'entretien la gestion informatisée du contrôle d'accès	52 276,85 €				
	Location du parc de bennes mis à disposition	9 073,49 €				
	Collecte et Transport	92 250,40 €				
	Tri et traitement des Gravats	4 147,60 €				
	Tri et traitement des Encombrants	135 550,02 €				
	Tri et traitement des Végétaux	21 876,76 €				
	Tri et traitement des Déchets bois	9 988,92 €				
	Tri et traitement des Emballages recyclables (papiers/cartons/plastiques/journaux/acier/aluminium)	11 580,43 €				
	Collecte, Tri et Traitement de la benne à verre déchetterie 30m3	7 469,61 €				
	Micro déchetterie Osenbach	17 486,35 €				
	Mise à dispo agent communal pour micro déchetterie	4 391,28 €				
	Traitement DMS (Pfaff+Osenbach)	14 438,44 €				
	Fonctionnement dispositif ctrl d'accès	292,30 €				
	Entretien et petites réparations déchetterie	3 021,73 €				
	Taxe foncière	40,00 €				
	Divers (assurances)	36,15 €				
	Etude d'optimisation déchetterie	11 520,00 €				
	Remboursement cautions badges d'accès déchetterie	140,00 €				
	Achat carnets tickets accès déchetterie	0,00 €				
	Cautions badges déchetterie 2015			1 720,00 €		
	Vente des métaux-ferrailles de déchetterie (118 tonnes/an estimées x 50 €/T)			7 466,00 €		
	Vente des huiles végétales de déchetterie (250kg/an estimés x 80 €/T) ; produit 2015 + régul 2014			258,40 €		
	Vente des huiles moteur de déchetterie (250 kg/an estimés x 250 €/T) ; produit 2015 + régul 2014			3 855,00 €		
	Aide verre ménager OI manufacturing CC PAROVIC benne déchetterie ; Hausse du prix de reprise du verre pour 2015 : 22,45			3 418,04 €		
	Remboursement assurance (dégradation borne : 2 002,87 € ; panneau : 111)			2 113,87 €		
	Vente de tickets accès déchetterie (réel 2014 : 4037 €)			3 714,00 €		
	Aide Eco -Emballages verres			946,89 €	395 580,32 €	Dépenses
Aide OCAD3E T1+T2+T3+T4 2015			4 942,76 €	37 590,96 €	Recettes	
Subvention ADEME étude optimisation déchetterie (étude +levé topo - 70% de 13 080 € HT)			9 156,00 €	357 989,36 €	Total	
VERRES	Collecte + stockage des verres (hors déchetterie)	18 948,46 €				
	Maintenance / Entretien des bennes à verre ; 196,88 € HT / benne soit 236,46 € TTC x33 BAVE	6 286,00 €				
	Aides Eco-Emballages (verres)			3 296,41 €		
	Recettes des verres			12 088,72 €	6 859,74 €	Total
AUTRES	Balayage des rues 2015	16 927,32 €				
	Service Plus 2015	8 713,92 €				
	Salaires (part déchet 1 pers.) (90% en struc, 10% en COM)/ subvention CG68	35 800,00 €	6 937,00 €			
	Fournitures administratives	25,66 €				
	Affranchissement	55,61 €				
	carburant	- €				
	Loyer + charges	5 023,20 €				
	Salaires (part déchet 1 pers.) : communication (10%)					
	Bennes à verres enterrées 2015 (Bave Osenbach)	6 672,00 €		-	49 353,39 €	Total
BILAN	TOTAUX	1 720 898,16 €	543 675,16 €			
	Solde restant à la charge de la CCPR	1 177 223,00 €				
	Montant TEOM 2015 à 9% (husserren inclus 6,2%, soit 38 700 €)		1 121 047,29 €			
	DEPENSES RESTANT A LA CHARGE DE LA CC PAROVIC :	56 175,71 €				
Global Dépenses/Recettes 2015	1 720 898,16 €	1 664 722,45 €				

N.B. : ce tableau reflète l'ensemble des données rattachées à l'exercice 2015 du service déchets (dépenses et recettes ultérieures comprises)

IX. Perspectives pour 2016

- Démarrage de la collecte sélective aux consignes de tri harmonisées à la CC PAROVIC pour la commune d'Husseren-les-Châteaux.
- Communication déchets : un nouveau site internet pour améliorer la sensibilisation au tri et à la prévention,
- Travaux d'optimisation de la déchetterie intercommunale,
- Mise en place de nouvelles filières en déchetterie,
- Optimisation de la collecte en PAP

ANNEXES :

- *MATRICE ADEME : SYNTHÈSE DES COUTS 2015*
- *EQUIVALENCES DU RECYCLAGE*
- *BILAN ANNUEL 2015 D3E (ECO-SYSTEMES)*
- *RAPPORT ANNUEL 2015 DU SM4*
- *EXEMPLE DE CARACTERISATION*

1/ Présentation générale de la collectivité

Collectivité	CC PAROVIC
Année de la matrice étudiée	2015
Nombre d'habitants	13 169 hab. *
Type d'habitat	MIXTE RURAL
Adhésion à un EPCI de traitement	Oui
Statut fiscal (TVA)	Non assujetti

* Population de référence SINOE = comptage (sans double compte) de la population adhérente au 31/12 de l'année de référence du calcul.

2/ Analyse du niveau de service

FLUX	OMR	RSHV	Verre	Déchèterie(s)	Autres flux	
					FFOM	Encombrants
Mode de collecte (Porte-à-Porte = PAP, Points de regroupement = PDR, Apport Volontaire = AV ou Mixte)	PAP	PAP	AV		PAP	PAP
Fréquence majoritaire de collecte	C1	C 0,5	C 0,25		C1	A2
Mode de traitement des OMR	Incineration					
Nb de déchèteries				2		

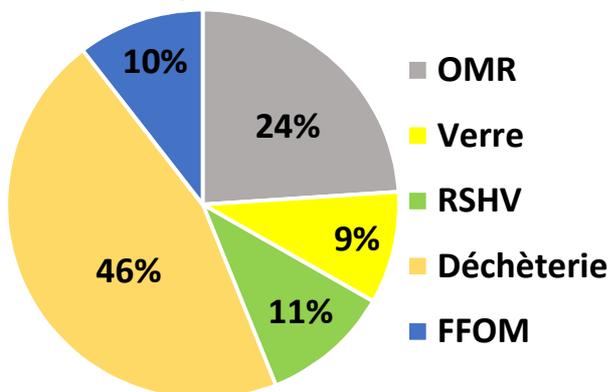
Commentaire :

Verre collecte AV toutes les 3 semaines ; Encombrants : collecte des encombrants en PAP pour les +70 ans et personnes à mobilité réduite sur inscription, 2 fois par an

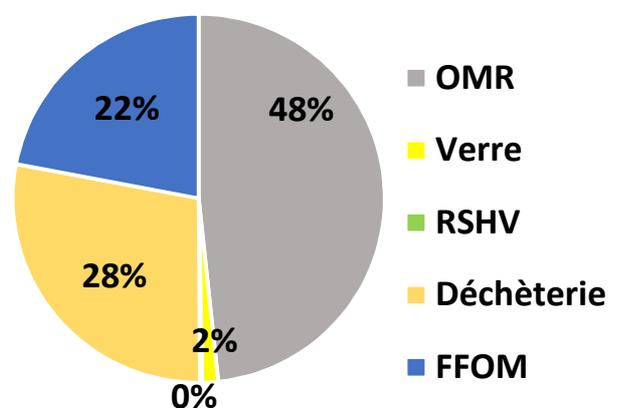
⇒ De nombreux flux collectés en PAP (à fréquences confortables) ou à proximité des habitants et une déchetterie bien située proposant de nombreuses filières => LE NIVEAU DE SERVICE POUR L'HABITANT EST ELEVE.

Indicateur n° 1 : mise en parallèle des tonnages et des coûts

Répartition des tonnages par flux



Répartition du coût aidé par flux



=> Les OMR, qui ne représentent que 24% des tonnages, représentent pourtant 48% des coûts.

=> La déchèterie qui représente 46% des tonnages, elle ne représente que 28% des coûts.

Annexe Matrice des coûts SINOE

Indicateur n° 2 : comparaison à l'observatoire national des performances moyennes en kg/hab.

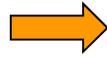
Ratio en kg/hab.	Tous flux	OMR	Verre	RSHV	Déchèterie	FFOM
CC PAROVIC	570 kg/hab.	140 kg/hab.	54 kg/hab.	62 kg/hab.	266 kg/hab.	61 kg/hab.
Valeurs de référence, habitat MIXTE RURAL (référentiel nationale 2013)	550 kg/hab.	234 kg/hab.	35 kg/hab.	48 kg/hab.	185 kg/hab.	N.C.
Ecart en kg/hab.	20 kg/hab.	-95 kg/hab.	19 kg/hab.	14 kg/hab.	81 kg/hab.	N.C.
Ecart	4%	-40%	55%	29%	44%	N.C.

Indicateur n° 3 : comparaison à l'observatoire national des coûts aidés moyens en € HT/hab.

Coût <u>aidé</u> en €HT/hab	Tous flux	OMR	Verre	RSHV	Déchèterie	FFOM
CC PAROVIC	95 € HT/hab.	45 € HT/hab.	1,3 € HT/hab.	0 € HT/hab.	26 € HT/hab.	20,5 € HT/hab.
Valeurs moyennes 2012 (Référentiel national - Habitat MIXTE RURAL)	80 € HT/hab.	47 € HT/hab.	1,3 € HT/hab.	5 € HT/hab.	24 € HT/hab.	N.C.
Ecart à la moyenne en €/hab.	15 € HT/hab.	-2 € HT/hab.	0,0 € HT/hab.	-5 € HT/hab.	2 € HT/hab.	N.C.
Ecart à la moyenne en %	19%	-4%	-2%	-104%	9%	N.C.

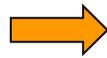
Les résultats de la collecte sélective en termes de recyclage

60 tonnes de
plastique (PET)
triées et recyclées



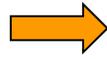
108 750 pulls polaires
(400 g de PET par pull)

21 tonnes de
plastique (PEHD)
triées et recyclées



1 426 bacs de collecte
(10 kg l'unité pour un bac
de 120 litres)

23 tonnes d'acier
triées et recyclées



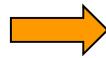
28 257 boules de pétanque
(700 g l'unité)

3 tonnes
d'aluminium
triées et recyclées



1 758 trottinettes
(1kg le cadre d'une
trottinette)

728 tonnes de
papier-carton
triées et recyclées



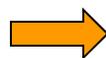
1 580 526 cartons pouvant
contenir 6 bouteilles
(380 g l'unité)

19 tonnes de
briques alimentaires
triées et recyclées



**126 730 rouleaux de papier
toilette**
(100 gr l'unité)

689 tonnes de verre
triées et recyclées



**1 531 111 nouvelles
bouteilles** de 75 cl
(450 gr l'unité)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE ROUFFACH

7 DEC. 2015

CHARACTERISATION NORME XP X 30 - 437

RAPPORT DE PRELEVEMENT

Caractérisation de la collecte sélective de :

PORTE A PORTE ROUFFACH MULTIMATERIAUX

Caractérisation effectuée sur les installations du centre de tri :

Informations sur la collecte caractérisée :

Date de la réception :	05/10/15	Secteur :	CC ROUFFACH
Numéro de pesée :	126365	Circuit :	Lundi
Type de flux :	Papiers-cartons, plastiques corps creux, ELA, acier-aluminium	Immatriculation :	CX517MF
Type de collecte :	PORTE A PORTE		

Prélèvement

Date du prélèvement :	05/10/2015	Echantillon	
Heure du prélèvement :	10h45	Poids brut (kg) :	174,790
Nom de l'opérateur :	GRICHI Salim	Tare (kg) :	55
Observations :	1 bac	Poids net (kg) :	119,790

Tri du prélèvement :

Date du tri :	06/10/2015
Nom du responsable :	GONCALVES David

Nord

Résultats de la caractérisation :

Matières	Poids brut	Tare	Poids net	%
Acier	16,210	8,560	7,650	6,39
Aluminium	9,050	8,620	0,430	0,36
PCC (ELA)	10,520	8,560	1,960	1,64
PCNC (EMR)	23,240	8,550	14,690	12,26
PCM (papiers et cartons mêlés)	20,000	8,510	11,490	9,59
Journaux-magazines	65,710	8,560	57,150	47,71
PEHD	10,240	8,590	1,650	1,38
PET clair	15,760	8,630	7,130	5,95
PET coloré	10,440	8,580	1,860	1,55
Impropres-refus	24,300	8,520	15,780	13,17
Poids total	205,470	85,680	119,790	100,000

Commentaires :

Membres de la collectivité présents lors de la caractérisation :

[Empty box for listing members present during characterization]

Colmar le : 14/10/2015
Nom, Prénom : LARDIERI Dániel
Signature :



CARACTERISATION NORME XP X 30 437

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE ROUFFACH

RAPPORT DE PRELEVEMENT

7 DEC. 2015

Caractérisation de la collecte sélective de :

CC DE ROUFFACH DECHETTERIE DE PFAFFENHEIM

Caractérisation effectuée sur les installations du centre de tri :

Informations sur la collecte caractérisée :

Date de la réception :	05/10/15	Secteur :	PFAFFENHEIM
Numéro de pesée :	126354	Circuit :	Lundi
Type de flux :	Papier-carton-ELA	Immatriculation :	712AZE67
Type de collecte :	Déchèterie		

Prélèvement

Date du prélèvement :	05/10/2015	Echantillon	
Heure du prélèvement :	10h	Poids brut (kg) :	235,970
Nom de l'opérateur :	GRICHI Salim	Tare (kg) :	165
Observations :	3 bacs	Poids net (kg) :	70,970

Tri du prélèvement :

Date du tri :	05/10/2015
Nom du responsable :	Goncalves Mickael

Résultats de la caractérisation :

Matières	Poids brut	Tare	Poids net	%
Acier				
Aluminium				
PCC (ELA)	0,000	0,000	0,000	0,00
PCNC (EMR)	65,630	8,490	57,140	80,51
PCM (papiers et cartons mêlés)	9,470	8,530	0,940	1,32
Journaux-magazines	16,980	8,580	8,400	11,84
PEHD				
PET clair				
PET coloré				
Impropres-refus	13,010	8,520	4,490	6,33
Poids total	105,090	34,120	70,970	100,000

Commentaires :

Membres de la collectivité présents lors de la caractérisation :

Colmar le : 14/10/2015
Nom, Prénom : LARDIERI Daniel
Signature :

Tableau des caractérisations 15/10/2015

CC ROUFFACH - Corps plats en déchetteries

identification de la tournée	date	déchetterie	Moyenne																										
nature du matériau :																					59,55%								
carton plat/ondulé imprimé/léger papier	57,14	80,51%																			59,55%								
récurance																													
ondulé brun																													
PCM	0,94	1,23%	23,16	27,22%	15,51	19,57%	13,68	18,37%	36,86	37,84%	17,8	19,71%	4,02	4,34%	30,45	26,65%	11,65	14,00%	34,36	42,67%	4,77	5,89%	12,3	14,27%	11,16	15,40%	19,38	25,06%	
JRM	8,4	11,38%	14,32	16,83%	6,6	8,47%	23,4	31,47%	16,25	16,89%	24,08	26,86%	3,06	3,76%	30,62	26,70%	16,41	19,73%	3,69	4,58%	16,47	20,65%	30,02	34,67%	15,67	21,04%	27,71	36,93%	
ELA																													
refus de tri	4,49	6,33%	1,39	1,63%	0,3	0,31%	0,75	0,94%	0,11	0,14%	0,12	0,13%	0,56	0,62%	0,85	0,83%	2,01	2,42%	0,24	0,31%	0,62	0,78%	0,79	0,91%	0,45	0,62%	1,53	1,87%	
points total	70,97	95,69%	85,09	100,00%	77,89	100,00%	74,48	100,00%	97,4	100,00%	90,33	100,00%	81,39	100,00%	114,7	100,00%	83,19	100,00%	80,53	100,00%	79,75	100,00%	86,56	100,00%	72,46	100,00%	81,84	100,00%	





DEEE

Votre contribution
Développement
Durable

**C.C. DU PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET
CHATEAUX (68)**

Edition Collectivités Territoriales 2015

➤ ÉDITO

Les collectivités donnent un coup de pouce à la nature !



Guillaume Duparay
Directeur de la Collecte
et des Relations Institutionnelles

augmenté depuis 2014, nous devons rester proactifs et tendre vers toujours plus de DEEE collectés. En effet, en 2020, le taux de collecte global devra atteindre 65% !

2015 fut la première année de notre nouvelle période d'agrément, qui s'est accompagnée de l'application des nouveaux barèmes des soutiens financiers. Grâce à eux, chaque collec-

Du téléviseur au réfrigérateur, du sèche-cheveux jusqu'au lave-linge : c'est grâce à vos efforts pour collecter tous les appareils qu'Eco-systèmes a pu collecter plus de 461 000 tonnes de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) en 2015. Cela représente un taux de collecte global de 44%, dépassant l'objectif réglementaire fixé à 40%. Si la collecte a fortement

tivité est éligible à +21,5% de soutiens financiers en moyenne. En 2016, Eco-systèmes s'impliquera tout spécialement dans la gestion des impacts de la nouvelle loi d'organisation territoriale de la République. Il accompagnera ses collectivités partenaires dans les importants changements de périmètre impliqués par cette nouvelle loi. De plus, le barème des éco-participations s'adapte en permanence afin de maintenir la qualité de la filière DEEE et du recyclage, malgré l'évolution du cours des matières et la hausse des coûts logistiques et de traitement.

Eco-systèmes salue chaleureusement les collectivités territoriales, partenaires privilégiées de la collecte depuis près de 10 ans, engagées aux côtés d'Eco-systèmes en faveur d'un modèle collectif d'intérêt général pour le recyclage des DEEE. Ce bilan environnemental souligne l'impact de la collecte de DEEE réalisée sur votre territoire. Vos habitants seront fiers de connaître le bénéfice de leurs gestes de recyclage : n'hésitez pas à relayer ces chiffres auprès d'eux !

➤ CHIFFRES NATIONAUX 2015

461 000

**Tonnage
global 2015**

44%

**Taux
de collecte global
2015**

8,4

**Moyenne nationale
de collecte
en kg/hab**

81%

**Taux moyen
de recyclage
2015**

89%

**Taux moyen
de valorisation
2015**

➤ SOMMAIRE

⊕ Les résultats de votre collecte	p 3
⊕ Votre bilan 2015	p 4
⊕ Les DEEE de vos habitants-citoyens-consommateurs	p 6
⊕ Votre partenariat avec Eco-systèmes	p 7
⊕ Économiser nos ressources naturelles	p 8
⊕ Objectif : ne pas polluer	p 10
⊕ S'engager en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)	p 11
⊕ Contact et Glossaire	p 12

LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2015

C.C. DU PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX (68)

73,8 tonnes de DEEE collectées en 2015



73,8 tonnes de DEEE collectées en 2015
Soit une évolution de **+3,7%**
par rapport à la collecte 2014



soit **7 382**
appareils électriques et électroniques



Votre performance
est de
5,5 kg/ha/an

Votre collectivité fait partie du milieu **Semi urbain**

Performances nationales par milieu	Performance
Rural (< 70 hab/km ²)	9,0 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	6,6 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	2,8 kg/ha/an



61 tonnes de matières recyclées
6 tonnes de matières valorisées énergiquement
8 tonnes de matières éliminées en installations spécialisées



94 barils de pétrole évités
551 tonnes de CO₂ économisées
Soit l'équivalent de : **3 749 milliers de kilomètres**
parcourus en voiture

➤ VOTRE BILAN 2015

⊕ Votre contribution à la collecte en 2015

Votre 1^{ère} collecte DEEE : 22/05/2007

	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)	2014 (tonnes)	2015 (tonnes)	Nombre d'appareils 2015	Progression des flux 2014/2015
 GEM HF	4,8	16,7	16,1	16,9	308	+5,1%
 GEM F	12,5	13,6	19,6	20,7	390	+5,6%
 ECRANS	15,8	17,4	17,8	18,1	785	+1,7%
 PAM	9,6	12,4	17,7	18,1	5 899	+2,3%
Total	42,7	60,0	71,2	73,8	7 382	+3,7%



Vous avez collecté en 2015

7 382
appareils

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail. Pour savoir comment faire, rendez-vous sur www.eco-systemes.fr/export-tonnages

⊕ Votre performance Eco-systèmes 2015

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **13 312 habitants**

Performance filière en (kg/ha/an*)	Collectivités Locales	Distributeurs**	ESS (Emmaüs)	Autres canaux	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	6,2	1,8	0,2	0,7	8,9
Votre région affiche une performance de :	4,6	1,7	0,3	1,4	7,9
Au niveau national, la performance est de :	5,6	1,7	0,4	0,8	8,4

La performance*
de votre collectivité :
5,5 kg/ha/an

Votre collectivité
fait partie du milieu :
Semi urbain

* Tonnage de l'année
2015/population contractuelle
OCAD3E. Ne tient pas compte
d'un éventuel prorata temporis.

* Calcul sur la base de la population Insee 2013.

** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.

⊕ Performances nationales des collectivités locales desservies par Eco-systèmes

Milieu	Performance 2014	Performance 2015
Rural (< 70 hab/km ²)	7,9 kg/ha/an	9,0 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	5,8 kg/ha/an	6,6 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	2,4 kg/ha/an	2,8 kg/ha/an

➤ VOTRE BILAN 2015

⊕ Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication
2014	780 €	2764 €	0 €	3544 €	0 €
2015	1840 €	3103 €	0 €	4943 €	0 €
évolution 2014/2015	+136%	+12%	0%	+39%	0%

Les différents barèmes des soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de l'OCAD3E. De nouveaux barèmes sont entrés en vigueur au 1er janvier 2015 pour la nouvelle période d'agrément. Grâce à eux, l'augmentation unitaire des soutiens des collectivités partenaires d'Eco-systèmes a été de 21,5% en moyenne en 2015. Cette augmentation est due à des bases de calcul plus larges que les précédents barèmes. Les critères d'éligibilité et d'accès aux soutiens ont également été simplifiés.

⊕ Coûts opérationnels pris en charge par Eco-systèmes

Coûts évités pour votre collectivité : **17 514 €**

Eco-systèmes prend en charge les coûts logistiques et de traitement des DEEE issus de vos points de collecte. Les opérations logistiques comportent le ramassage (massifié ou non), mais aussi le regroupement et la mise à disposition de caisses palettes. Du côté du recyclage, la dépollution et le tri des matières sont les procédés de traitement les plus importants. Toutes ces opérations gérées par Eco-systèmes représentent un coût moyen à la tonne de 237 €, hors soutiens financiers versés aux collectivités.

⊕ Soutien financier au titre de la protection du gisement



Le soutien financier dédié à la protection du gisement de DEEE incite à la mise en place de mesures contre les vols et pillages en déchetteries : marquage du gros électroménager froid et hors froid, adaptation des fréquences d'enlèvement, sécurisation des stocks, systèmes de surveillance, caissons maritimes...

Le nouveau barème mis en place depuis 2015, beaucoup plus incitatif que l'ancien barème, est désormais différencié selon les flux de DEEE. Ainsi, le soutien financier peut atteindre jusqu'à 30€/tonne pour le GEM hors froid.

Selon le scénario dans lequel s'inscrivent vos déchetteries, les soutiens versés au titre de la protection du gisement de DEEE peuvent varier. Pour connaître tous les critères et scénarios à prendre en compte pour calculer les soutiens auxquels votre collectivité peut prétendre, rendez-vous sur :

www.eco-systemes.fr/soutiens-protection

⊕ Soutien financier au titre de la communication



Afin d'aider les collectivités à mettre en place des actions pour informer les habitants et favoriser la collecte des DEEE, un soutien financier dédié à la communication peut être versé aux collectivités qui en font la demande.

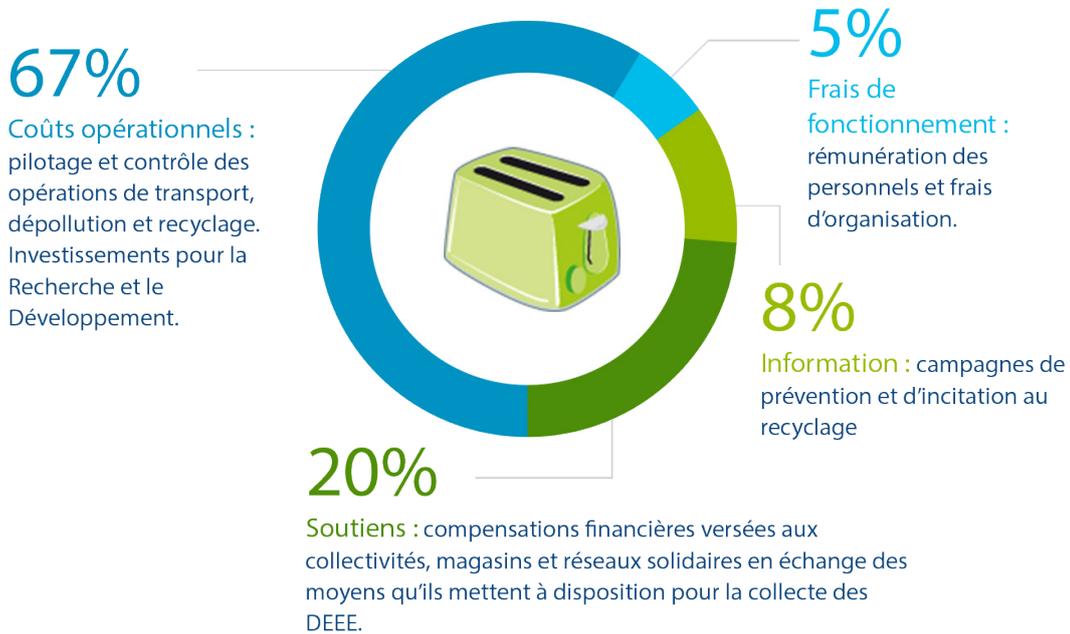
Depuis la refonte des barèmes des soutiens en 2015, toutes les collectivités peuvent prétendre au versement d'un soutien au titre de la communication. Pour plus de simplicité, les anciens soutiens – divisés entre communication courante et événementielle – ont été refondus en un seul et même forfait. Le système de justificatif a également été simplifié pour faciliter l'accès des collectivités au soutien au titre de la communication.

Le montant alloué à votre collectivité est calculé selon différents critères. Pour connaître les montants des soutiens auxquels votre collectivité est éligible, consultez le barème sur :

www.eco-systemes.fr/soutiens-communication

▶ LES DEEE DE VOS HABITANTS-CITOYENS CONSOMMATEURS

⊕ Comment est redistribuée l'éco-participation payée par les consommateurs ?



L'éco-participation est payée par le consommateur au moment de l'achat d'un appareil neuf. Elle permet de financer la filière de collecte, de dépollution et de recyclage des DEEE. Le barème des éco-participations s'adapte régulièrement pour tenir compte de l'augmentation des tonnages à traiter, de l'évolution des coûts logistiques et de traitement, ainsi que de l'évolution du cours des matières. Cela permet de garantir un financement équilibré de la filière et de maintenir la qualité du recyclage. Toutes les activités d'Eco-systèmes sont réalisées selon les principes de non-lucrativité et d'intérêt général.

⊕ De nouveaux outils pour gérer les DEEE en déchetteries

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Eco-systèmes met une nouvelle signalétique à votre disposition pour faciliter le bon tri des DEEE. Très visuelle et colorée, cette nouvelle signalétique permet de trouver en un clin d'œil le bon endroit pour déposer son appareil. Pédagogique, elle met également l'impact du geste de recyclage en valeur, en donnant des informations sur le devenir des appareils. Polyvalente, elle est disponible en téléchargement gratuit au format A3 et en grands panneaux verticaux pour s'adapter à toutes les configurations. Personnalisable, elle peut être complétée avec votre logo sur simple demande.

De nouvelles consignes de tri ont également été largement diffusées en 2015 pour expliciter la nouvelle réglementation sur les équipements mixtes, à la fois ménagers et professionnels, désormais recyclables avec les appareils purement ménagers. Ces consignes de tri ainsi que la nouvelle signalétique sont disponibles sur www.eco-systemes.fr/catalogue.

Enfin, Eco-systèmes met des pochoirs à votre disposition pour procéder au marquage du GEM froid et hors-froid en déchetterie. Le marquage des appareils, levier efficace contre le vol et le pillage, est une condition obligatoire d'éligibilité aux soutiens financiers liés à la mise en sûreté du gisement de DEEE.

▶ Petits Appareils électriques

- Cuisines
- Salles-de-bains
- Entretien et nettoyage
- Électronique grand public
- Informatique/multiprises
- Loisirs et jouets électriques
- Outils de bricolage et jardinage

▶ Gros électroménager Hors Froid

- Lave-vaisselle, lave-linge et sèche-linge
- Cuisinières et fours
- Hottes et plaques de cuisson
- Radiateurs électriques et à bain d'huile
- Balcons d'eau chaude et chauffe-eau
- Chaudières électriques

▶ Gros électroménager Froid

- Réfrigérateurs
- Congélateurs
- Climatiseurs
- Caves à vin
- Pompes à chaleur
- Autres appareils de froid

MIROU : Mise conditionnelle au recyclage de votre appareil pendant une durée pour filtrer un bon.

MIROU : Mise conditionnelle au recyclage de votre appareil pendant une durée de 15 jours effectifs à compter de la date de dépôt.

MIROU : Mise conditionnelle à l'environnement de votre appareil pendant une durée de 15 jours effectifs à compter de la date de dépôt.

En savoir plus sur www.eco-systemes.fr

➤ VOTRE PARTENARIAT AVEC ECO-SYSTEMES

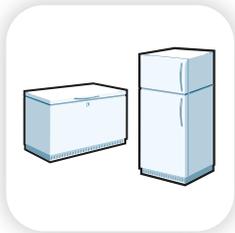
⊕ Depuis le 1er mars 2016, les DEEE que vous confiez à Eco-systèmes sont acheminés vers :



Gros électroménager hors froid chez :
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT - STRASBOURG (67)



Écrans chez :
JURATRI - ENVIE 2E FRANCHE COMTE - FESCHES LE CHATEL (25)



Gros électroménager froid chez :
TERECHOVAL - LA CHAMBRE (73)



Écrans plats chez :
GALLOO - VERNOUILLET (28)



Petits appareils en mélange chez :
ENVIE 2E ALSACE - STRASBOURG (67)

⊕ Communiquer autour des DEEE ? Facile, avec les supports Eco-systèmes !



Eco-systèmes vous permet de télécharger gratuitement de nombreux supports de communication personnalisables pour animer vos événements. Semaine européenne de réduction des déchets, événements autour du développement durable, information citoyenne... Eco-systèmes vous propose de nombreux outils clés en main à télécharger gratuitement dans le nouveau Kit DEEE, mis en ligne fin 2015, sur www.eco-systemes.fr/catalogue. 182 collectivités ont d'ores et déjà utilisé les outils mis à disposition par Eco-systèmes en 2015.

Eco-systèmes peut également vous fournir des contenus personnalisés pour enrichir vos publications et sites internet. Information généraliste sur les DEEE, consignes de tri, impact environnemental du recyclage, devenir des appareils ou encore vos chiffres personnalisés de la collecte : des textes et visuels adaptés vous sont envoyés gratuitement sur simple demande. En 2015, plus de 100 collectivités ont bénéficié de ce service dédié aux partenaires d'Eco-systèmes.

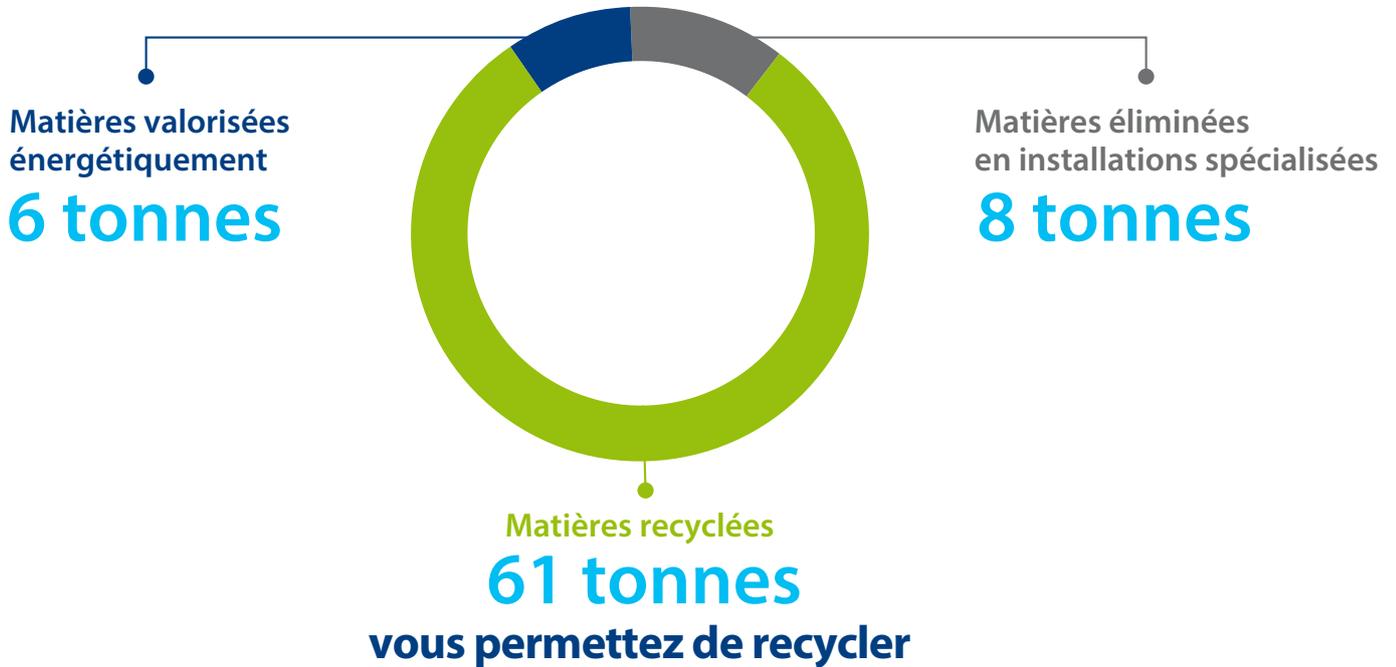
Un mode d'emploi pour optimiser la gestion des DEEE

Eco-systèmes met un mode d'emploi complet à disposition de ses collectivités partenaires pour les aider à optimiser la gestion des DEEE en déchetterie. Pour le télécharger, rendez-vous sur www.eco-systemes.fr/catalogue

ÉCONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

Les DEEE que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de leur valorisation ainsi qu'un tableau de correspondance en termes de matières obtenues.

La valorisation effectuée à partir de vos DEEE

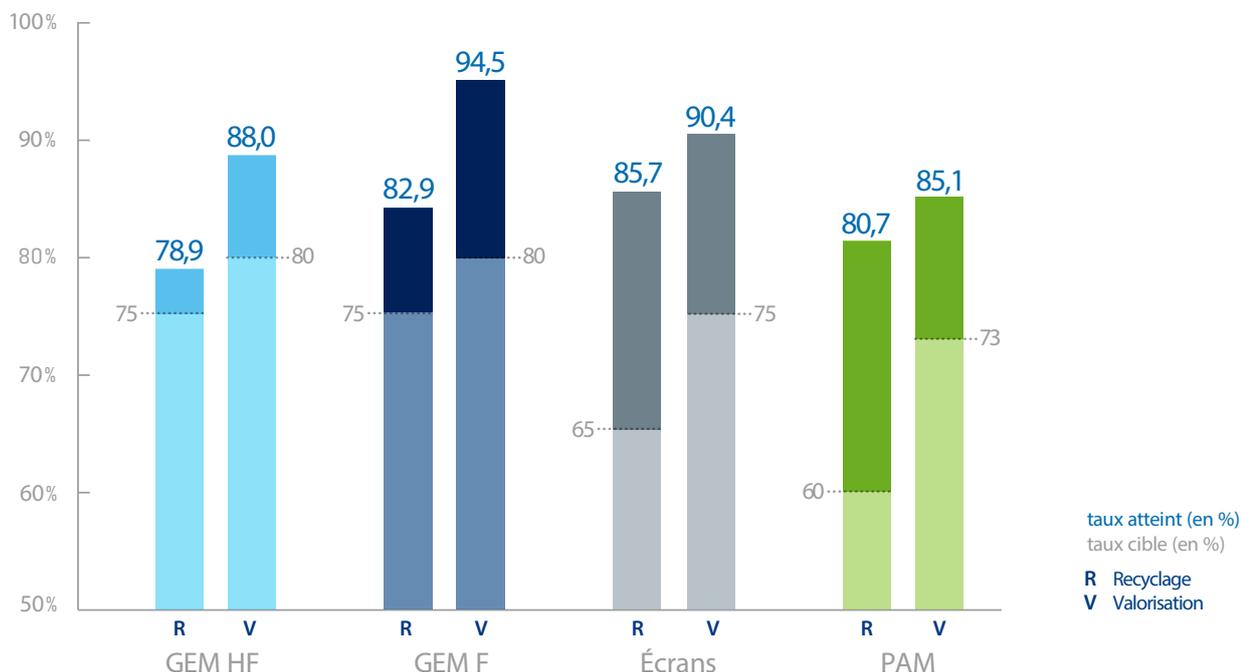


vous permettez ainsi l'économie de :



ÉCONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

Taux de recyclage et de valorisation nationaux 2015



La collecte des appareils usagés est un véritable gisement de matières premières. Sur les 461 000 tonnes de DEEE collectées au niveau national par Eco-systèmes en 2015, 81% ont été valorisés sous forme de nouvelles matières premières, et 8% ont été valorisées en énergie. Sur la part restante, non valorisable, les substances polluantes ont été isolées et traitées en installations spécialisées. Pour garantir la qualité du recyclage et s'assurer de l'application des meilleurs standards européens, les équipes d'Eco-systèmes ont réalisé 73 audits de traitement, dépollution et filières aval en 2015.

Que devient un aspirateur recyclé par Eco-systèmes ?

Métaux non ferreux



Ils sont recyclés à 100%. L'aluminium est utilisé dans la fabrication de pièces automobiles. Le cuivre sert à la fabrication de nouveaux câbles.

Métaux ferreux



Ils sont recyclés à 100% et sont principalement utilisés dans la construction pour faire des armatures métalliques de renforcement du béton.

Substances réglementées



Il s'agit principalement de condensateurs qui sont traités dans des incinérateurs spécifiques à haute température. Les résidus d'incinération et de lavage des fumées sont enfouis dans des centres de stockage spécialisés conforme à la réglementation.

Plastiques

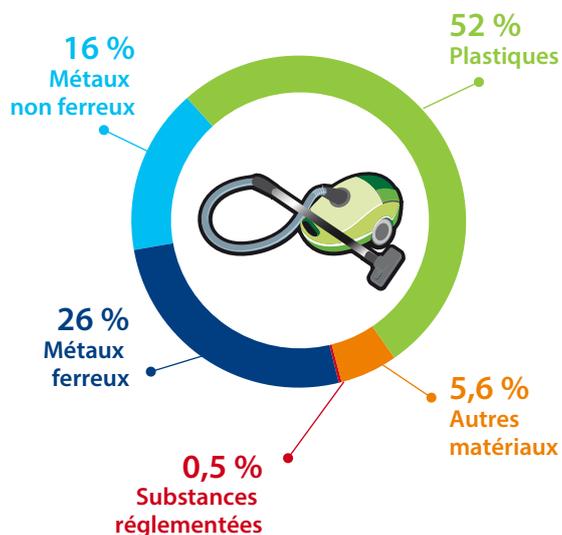


Ils sont recyclés, notamment en pièces cachées pour l'automobile. Le recyclage en boucle fermée (utilisation dans la fabrication de nouveaux équipements électroménagers) est en cours de développement. Le mélange de différents polymères et de différentes couleurs rend complexe le recyclage en plastiques clairs et donc en boucle fermée. Certains plastiques ne sont pas recyclés, notamment ceux contenant des retardateurs de flamme, utilisés pour réduire le risque de prise de feu de l'aspirateur lors de son utilisation.

Autres matériaux

Ce sont des déchets principalement constitués de plastiques, de papier, de carton (sac, filtre), de caoutchouc et de poussières. Ils sont soit valorisés énergétiquement soit enfouis dans des centres de stockage spécialisés conformes à la réglementation.

Composition moyenne d'un aspirateur



➤ OBJECTIF : NE PAS POLLUER

C'est l'une des raisons d'être de cette filière : extraire puis neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE. Une nouvelle activité qui a favorisé la création et le développement de sites de traitement spécialisés en France.

11,4 tonnes de substances dangereuses ou réglementées ont été extraites des DEEE que vous avez collecté.

⊕ Substances réglementées : mieux les connaître



Gaz CFC

Ils étaient contenus dans l'isolation et dans le circuit réfrigérant des réfrigérateurs et congélateurs jusqu'en 1994. Les CFC détruisent la couche d'ozone et possèdent un pouvoir de réchauffement climatique très important (jusqu'à 10 000 fois plus important que le CO₂ pour certains gaz).



Mercure

Il sert d'interrupteur liquide dans quelques appareils (du type congélateurs coffres, ordinateurs portables). Le mercure fait partie des métaux lourds qui entraînent des effets importants sur le système nerveux, les reins. Il perturbe également la reproduction et le développement.



Condensateurs

Ils peuvent contenir des PCB (Polychlorobiphényles) qui sont des polluants organiques persistants très peu biodégradables dans l'environnement. Ils s'accumulent dans les organismes tout au long de la chaîne alimentaire, entraînant des perturbations de la reproduction et des systèmes immunitaires.



Piles et batteries

Elles contiennent des métaux lourds qui ont des effets sur les êtres vivants s'ils sont répandus dans l'eau ou la nature. Une fois extraites des appareils, les piles et batteries sont transmises aux éco-organismes Scredlec et Corepile qui se chargent de leur traitement.



Verres au plomb ou au baryum

Ils composent les tubes cathodiques des téléviseurs. Le baryum est un métal dont les composés peuvent provoquer des effets sur les systèmes cardio-vasculaire et nerveux. Le plomb est un métal lourd qui s'accumule dans les organismes et provoque des effets néfastes sur la reproduction et le développement des êtres vivants.



Les cartouches de toner

Elles contiennent des pigments dont l'inhalation peut irriter les voies respiratoires. Les dangers des toners de couleur sont peu documentés. Les cartouches sont récupérées et nettoyées ou éliminées par des entreprises spécialisées.

⊕ REEECYC'LAB, le nouvel outil d'éco-conception d'Eco-systèmes

REEECYC'LAB, nouvel outil d'éco-conception dédié aux producteurs d'équipements électriques et électroniques, est en ligne depuis le 1er mars 2016. Disponible en français et en anglais, il est le fruit de 18 mois de travail collaboratif entre Eco-systèmes et des producteurs volontaires. Grâce à REEECYC'LAB, les concepteurs de nouveaux produits peuvent désormais intégrer en amont des éléments facilitant le futur recyclage des appareils. Tous les producteurs adhérents d'Eco-systèmes peuvent d'ores et déjà s'inscrire sur reecyclab.eco-systemes.com pour évaluer le « taux de recyclabilité théorique » de chacun de leurs produits.

Ce taux est déterminé en fonction des matières premières utilisées, des procédés d'assemblage choisis et de l'accessibilité à d'éventuels composants polluants lors du recyclage. L'outil REEECYC'LAB indique les pièces ou les procédés susceptibles de dégrader le recyclage (collage de plastiques différents par

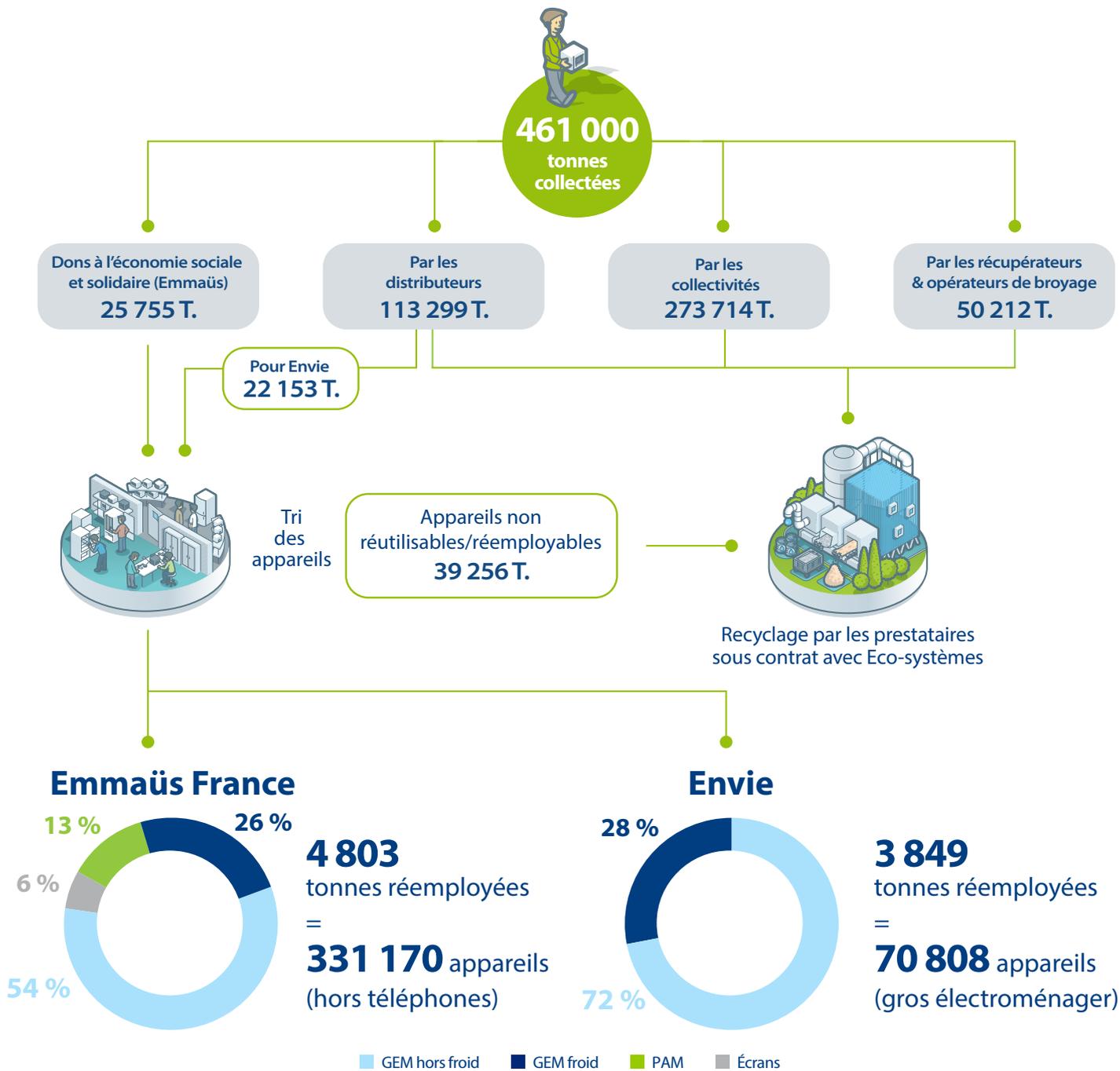


exemple) et propose des pistes d'améliorations possibles, sur la base des technologies de recyclage existantes, pour améliorer la recyclabilité des appareils.

➤ S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le réseau Emmaüs France réemploie des équipements électriques et électroniques issus des dons des habitants. Le réseau Envie réutilise quant à lui le gros électroménager collecté par la distribution. En 2015, près de 402 000 appareils ont ainsi pu être réemployés ou réutilisés après réparation.

⊕ Les chiffres 2015 du réemploi et de la réutilisation



La filière DEEE emploie 3 600 personnes, dont 1 450 dans le secteur du réemploi et de la réutilisation. Parmi elles, 950 personnes bénéficient de dispositifs d'insertion.



CONTACT



Christophe Domin

Basse-Normandie : 14-50-61
Haute-Normandie : 27-76
Nord-Pas-de-Calais : 59-62
Picardie : 02-60-80
Champagne-Ardenne :
08-10-51-52



Vivien Bahaud

Bretagne : 22-29-35-56
Pays de la Loire : 44-49-53-72-85



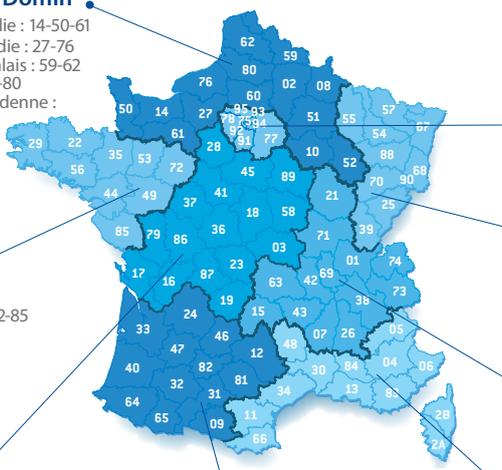
Claire Métais

Centre :
03-18-28-36-37-41-45-58-89
Limousin : 19-23-87
Poitou-Charentes : 16-17-79-86



Coralie Cousi

Midi-Pyrénées :
09-12-31-32-46-65-81-82
Aquitaine : 24-33-40-47-64



Aurélien Cipriani

Ile-de-France :
75-77-78-91-92-93-94-95
Outre-mer : 971-972-973-974-976



Lætitia Warzee

Alsace : 67-68
Lorraine : 54-55-57-88
Franche-Comté : 25-39-70-90



Olivier Mallet

Bourgogne : 21-71
Auvergne : 15-43-63
Rhône-Alpes : 01-07-26-38-42-69-73-74



Stéphane Aubry

Languedoc-Roussillon :
11-30-34-48-66
PACA : 04-05-06-13-83-84
Corse : 2A-2B

Développement opérationnel de la collecte



Sébastien Partida

Responsable National du Réseau de Collecte

+ Votre contact Eco-systèmes



Laëtitia WARZEE

Responsable Régionale de Collecte, Alsace
Lorraine, Franche-Comté

e-mail : lwarzee@eco-systemes.fr

06 08 74 45 05



Pour plus d'informations :

0 825 88 68 79 Service 0,15 € / min
* prix appel

+ Glossaire

Collecte : 1^{ère} étape du processus de prise en charge des DEEE. La collecte consiste à récupérer les DEEE auprès des habitants-consommateurs, à les trier en 4 flux et à les mettre à disposition d'Eco-systèmes et ses prestataires sur les points de collecte (magasins, déchèteries, centres Emmaüs...). Ce travail est effectué par les partenaires de la collecte (distributeurs, collectivités, économie sociale).

Dépollution : Opération visant à retirer ou isoler des composants, substances, agents pouvant présenter (ou dont des constituants présentent) des risques, nuisances immédiats ou différés pour l'environnement.

Flux : Désigne l'une des 4 catégories constituant les DEEE ménagers :

GEM F : gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur...)

GEM HF : gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)

Écrans : téléviseurs ou moniteurs

PAM : petits appareils en mélange (tout autre article que les 3 précédents).

Gisement : Quantité de déchets produits sur une période donnée à l'échelle d'un territoire et regroupés en un même lieu en vue de leur collecte et traitement ultérieur.

Logistique : Ensemble des opérations de ramassage, de regroupement et de transport.

Matière première secondaire : Matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé D3E. Société commune aux 4 éco-organismes D3E, chargée des conventions avec les collectivités locales, du versement des soutiens financiers et de la cohérence de la filière.

Recyclage : Consiste à traiter les déchets afin de les réutiliser pour la production de nouveaux produits ou des matériaux, qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui le composent.

Substances réglementées : Correspondent aux substances qui sont listées dans l'Arrêté du 23 novembre 2005 relatif aux modalités de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Sont considérés comme dangereux les déchets qui possèdent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, facilement inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique.

Traitement : Ensemble des étapes nécessaires au recyclage et à la dépollution (démantèlement, retrait des composants dangereux, broyage, séparation des matières, aspiration des CFC, ...).

Valorisation : « Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets. » (source ADEME).

Valorisation énergétique : Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets. Par exemple, les mousses isolantes des réfrigérateurs sont utilisées comme combustibles dans les cimenteries.